Réserve Naturelle
MARAIS DE TALIGNY



Rapport d'activité

2025

CHINON VIENNE & LOIRE
Communauté de communes

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Cofinancé par l'Union européenne

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Réserve Naturelle
MARAIS DE TALIGNY

Espace naturel sensible

Réserve naturelle régionale

du marais de Taligny

Évaluation annuelle -
Année 2025

(La Roche-Clermault - 37)

Cogestion de la réserve :

CHINON VIENNE & LOIRE
Communauté de communes

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Gestion hydraulique de la réserve :

SBNM
SYNDICAT DES BASSINS DU NÉGRON ET DU SAINT-MEXME
Vienne aval et affluents

Avec le soutien financier de :

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Cofinancé par l'Union européenne

TOURAINE LE DÉPARTEMENT

Rédaction :
M. Bastien MARTIN (PNR LAT), Mme Pauline SILVERT (CC-CVL), Mme Sandra ARSONNEAU (CC-CVL), M. Fabien BERGE (SBNM).

Photos de couverture et de dos : Mante religieuse *(photo PNR LAT*) et vue de l'entrée du nouveau sentier de découverte de la réserve en hiver *(photo CC CVL*).

Référence à utiliser pour citer le document :
B. MARTIN, P. SILVERT, S. ARSONNEAU, F. BERGE, 2025 – *Rapport d'activité 2025 de la réserve naturelle régionale du marais de Taligny*. PNR Loire-Anjou-Touraine, CC Chinon Vienne et Loire.

Sommaire

Remerciements 1
Contexte de la Réserve naturelle régionale « Marais de Taligny » 2
Introduction et contexte de l'année 2025 4
A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2025 5
B –Évaluation des opérations réalisées en 2025 9
I – Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution 9
1) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces 9
- CS1 : Compléments d'inventaires, hétérocères 9
- CS2 : Veille patrimoniale et inventaires complémentaires 11
- CS6 : Reconduction et développement du programme de suivi des rhopalocères. 12
- CS7 et CS8 : Reconduction du programme de baguage d'oiseaux STOC-capture et mise en place du STOC-rozo 13
- CS11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations 17
2) Évaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre 19
- CS15 : Évaluation annuelle des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères 19
3) Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau 21
- CS18 : Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale 21
II – Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines 25
1) Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides 25
- EI1 : Révision du plan de pâturage 25
- IP1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin 26
- IP2 : Entretien du parc de clôture 28
- IP6 : Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud et 28
- IP9 : Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière 31
2) Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien 32
- IP7 : Entretien des cours d'eau (restauré et non restauré) 32
3) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site 33

- IP11 : Gestion des chardons (*Cirsium* sp.) par broyage - avant leur montée en graine (annuel) 33
- IP12 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de faune....34
- IP13 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de flore....34
- IP14 : Limitation du développement de roncier sur la RNR et ses abords....35
- IP15 : Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier....35
4) Préserver les patrimoines....37
- Opération « hors-plan de gestion » : Création d'un passage empierré sur le fossé de la forcine permettant l'entretien du futur sentier découverte....37
- CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public....38
- Opération « hors-plan de gestion » : Remplacement d'une passerelle permettant l'accès à la roselière Sud....39
5) Affirmer une identité paysagère....40
- IP18 : Entretien et création d'arbres têtards 40
III – Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales....42
1) Équiper le site pour l'accueil des publics cibles....42
- CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public 42
- CI5 : Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais 42
- CI4 : Conception et installation des panneaux d'informations réglementaires....44
- CI6 : Installation d'une signalétique routière....46
- CI7 : Conception et installation des outils d'interprétation 46
2) Coordonner les usages 48
- PA1 : Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur le site 48
3) Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteurs....48
- PA2 : Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la communauté de communes 48
PA3 : Développer des projets éducatifs avec les scolaires....48
4) Promouvoir le site....49
- CC1 : Conception, diffusion de support de communication 49
5) Informer et sensibiliser les publics....50
- CC2 : Développement d'un programme d'animation à destination du public 50
6) Recueillir et transmettre le savoir-faire 52
- MS1 : Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site 52
IV - Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve....54
1) Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion....54

- MS2 : Organisation et participation aux comités consultatifs.....54
2) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve.....55
- MS3 : Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033.....55
3) Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve.....56
- SP2 : Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve. 56
C –Synthèse des actions 2025.....57
D – Bilans financiers 2025.....59
Annexes.....62

Table des illustrations :

Figure 1: Vue du Marais de Taligny – mars 2024 (photo F. BERGE-SBNM).....2
Figure 2: Périmètre de la réserve et l'extension validée le 18/03/2022.....3
Figure 3: Pose du caillebotis dans la roselière, dernier ouvrage construit sur le sentier (photo Ligne DAU).....4
Figure 4: Déclinaison des enjeux/objectifs longs termes : objectifs opérationnels du plan de gestion 2022-2033.....6
Figure 5 : Localisation des stations de suivis (source : Oxydis-expertises) 10
Figure 6 : Botys des laîches (photo : Oxydis-expertise).....10
Figure 7 : Sarcelles d'hiver photographiées au photo-piège.....12
Figure 8 : Localisation des stations de baguage et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2025 STOC capture S. Courant). 14
Figure 9: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2025 STOC capture S. Courant). 15
Figure 10: Démaillage d'oiseaux dans la roselière inondée (photo PNR LAT). 16
Figure 11 : Hirondelle rustique baguée (photo PNR LAT) 16
Figure 12: Cartes de répartition des stations de flore patrimoniale sur la RNR Marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2025) 18
Figure 13 : Découverte de stations de Samole de Valérand le long des platelages de la réserve (partie nord). 19
Figure 14 : Roseau commun dominant la végétation des pâtures en juin 2025. 20
Figure 15 : Réseau de suivi implanté en 2018.....22
Figure 16: Vue du marais de Taligny – mars 2025 (photo F. BERGE-SBNM).....22
Figure 17: Relevé de niveaux d'eau de différents piézomètres de la RNR entre janvier 2022 et novembre 2025 (source : PNR LAT).....23
Figure 18 : Pose de la nouvelle clôture (photos CC CVL). 26
Figure 19: Localisation des parcelles pâturées.....27
Figure 20 : Génisses pâturant sur la parcelle 1 en août 2025 au sein d'une végétation très dense.....27
Figure 21 : Plan de localisation des travaux de restauration des clôtures (source : CC CVL). 29
Figure 22 : Broyage de la roselière et gros plan sur l'outil de broyage. 30
Figure 23 : Photographie drone de la roselière broyée et de la zone réouverte (IP9) en 2025 (photo Ligne D'au).....30

Figure 24 : Aperçu de la densité de peupliers à abattre (Photo CCCVL) 31
Figure 25 : Évacuation de rejets de peupliers de la roselière (photo PNR LAT et CCCVL).32
Figure 26: Les embâcles en travers et dans le fond du bras de l'Alleu, le 16/09/2026 33
Figure 27 : Fermeture de l'accès au public de la RNR le temps de la battue par sécurité (photo PNR LAT) 36
Figure 28 : Travaux de création d'un passage à gué le long de la forcine permettant le passage des engins pour l'entretien du sentier de valorisation (photos CCCVL) 37
Figure 29 : Intervention de la régie communautaire avec deux engins permettant l'ouverture du sentier d'interprétation (photos CCCVL) 38
Figure 30 : Passerelle du Moulin de Vrilly avant/après intervention du CPIE TVL (photo CPIE TVL) 39
Figure 31 : Photo et localisation de la passerelle à remplacer et à déplacer (crédits CCCVL) 40
Figure 32 : Mise en têtard du saule (photo CC CVL) 41
Figure 33 : Vue du caillebotis dans la roselière nord (photo PNR LAT). 43
Figure 34 : Cadre paysager avec vue sur l'église de La Roche-Clermault (photo PNR LAT). 43
Figure 35 : Anamorphose de Héron (photo PNR LAT). 43
Figure 36 : Arche d'entrée du sentier de la réserve (photo PNR LAT). 43
Figure 37 : Inauguration du nouveau sentier avec la coupe du ruban sur le pont de la réserve (photo : PNR LAT). 44
Figure 38 : Panneau d'information réglementaire à l'entrée de la réserve (photo PNR LAT). 45
Figure 39: Pupitre présentant la faune et la flore de la roselière depuis l'observatoire (photo PNR LAT). 47
Figure 40 : Logo du marais de Taligny créé pour l'inauguration (conception : CC CVL) 49
Figure 41 : Représentation du spectacle "Etat de nature" de la compagnie 21G (photo PNR LAT). 51

Remerciements

La mise en œuvre du plan de gestion d'une réserve ne peut se réaliser sans la participation d'un nombre important de personnes, d'acteurs et de partenaires, qui contribuent tous à la réalisation de ce projet.

Nous remercions ainsi :

- L'ensemble des membres du comité consultatif de la réserve pour leur participation aux comités et leurs contributions ;

- La commune propriétaire du site et les élus de la Roche-Clermault, M. le Maire Jérôme FIELD, M. le Maire Guillaume LAMBERT ainsi que les secrétaires de mairie, Mme Brigitte ROY et Anne COGER ;

- La Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire propriétaire et cogestionnaire du site et ses élus, M. le Président Jean-Luc DUPONT, M. Thierry DEGUINGAND et M. Vincent NAULET ;

- Le PNR Loire-Anjou-Touraine cogestionnaire du site et ses élus : Mme la Présidente Sophie TUBIANA, M. Jean-Michel MARCHAND ;

- Le Syndicat des Bassins du Négron et du St Mexme : M. le Président Vincent NAULET et le technicien de rivières M. Fabien BERGE ;

- L'exploitant agricole M. Jérôme TURQUOIS pour la mise à disposition de ses génisses sur le marais de Taligny ;

- Les partenaires techniques sur le suivi et l'entretien du marais : Mme Imane LAHLOU (CPIE), M. Philippe BILLARD (CPIE), M. Clément COROLLER (CPIE), M. Sylvain COURANT, M. Bruno LESAGE (OFB37), M. Christian MAUPOINT (association de chasse) et M. Mathis PRIOUL (CPIE).

- Les agents du PNR Loire-Anjou-Touraine pour leur aide et participation à la gestion de la réserve : Mmes Virginie BELHANAFI, Sophie BERTHONNEAU, Nathalie JUBERT, Bénédicte DESIDERI, Morgane LOULERGUE, Elodie MEIGNEN et M. Guillaume DELAUNAY ;

- Les agents de la CC Chinon, Vienne et Loire pour leur aide et participation à la gestion de la réserve : Mmes Marie-Lyse ALBERT, Sandra ARSONNEAU, Claire GUILLOTEAU, M. Yann COUTAREL, Jérôme RAIMBAULT, Raynald SALLARD, et Stéphane SOREAU ;

- Les bénévoles naturalistes qui participent aux différents suivis de la réserve ;

- Les partenaires financiers pour leur soutien sans lesquels aucune des opérations ne pourrait être réalisée : L'Europe (fond FEADER et FEDER), la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire et la Fondation du Patrimoine.

Contexte de la Réserve naturelle régionale « Marais de Taligny »

Le marais de Taligny se situe dans le sud-ouest de la Touraine au cœur du pays de Rabelais sur la commune de La Roche-Clermault (37), à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Ce marais constitue la partie aval du bassin versant du Négron, dernier affluent en rive gauche de la Vienne.

Les différents diagnostics réalisés sur ce territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle ont permis l'inscription du marais au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, le 21 septembre 2012, sur 85 ha englobant tout le fond de vallée. Dans la continuité de cette démarche de protection de zone humide, une démarche de classement de ce site en Réserve Naturelle Régionale (RNR) a abouti le 14 février 2014, sur un premier périmètre de réserve de 19,7 hectares accompagné d'un plan de gestion de 6 ans (2015 – 2020). Celui-ci a permis la réalisation des premières actions de gestion, de suivis naturalistes et scientifiques et surtout, entre 2019 et 2020, d'importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau au sein de la réserve pour rétablir l'hydraulicité du marais.

Entre 2020 et 2021, une évaluation de ces 6 années de gestion de la réserve a été réalisée ainsi que la rédaction d'un nouveau plan de gestion sur 12 ans (2022-2033), intégrant une extension de la réserve de 15 hectares, située au nord du périmètre initial.
Le 18 mars 2022, la commission permanente du Conseil régional a délibéré en faveur du nouveau périmètre de la RNR « Marais de Taligny », portant cette dernière à une surface totale de **35.4 ha** (voir figure 2) avec un plan de gestion co-porté par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sur 12 ans.



Figure 1: Vue du marais de Taligny – mars 2024 (photo F. BERGE-SBNM)

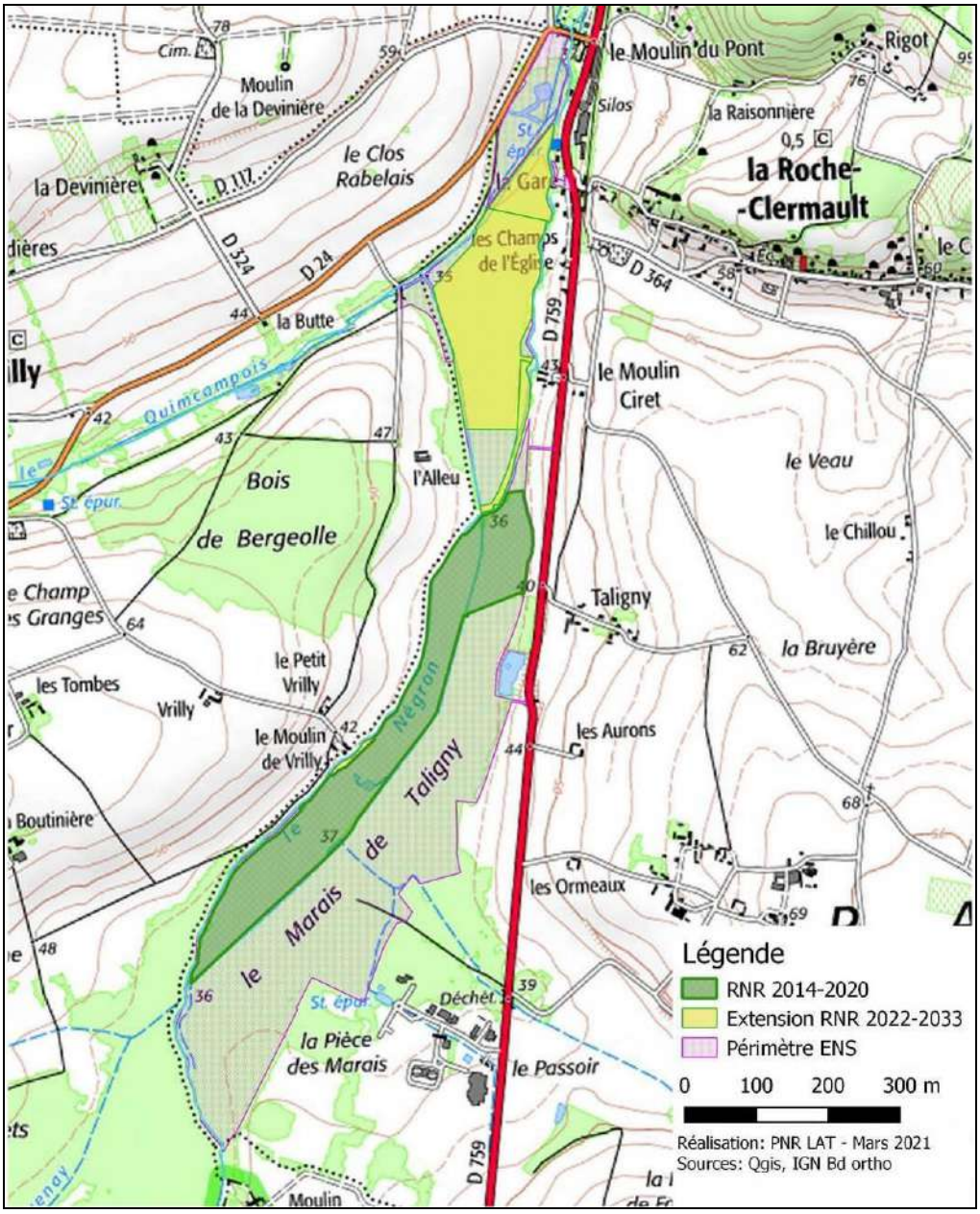


Figure 2: Périmètre de la réserve et l'extension validée le 18/03/2022

Introduction et contexte de l'année 2025

Après plus de 10 années de réflexion, d'études et de concertation, le marais de Taligny est enfin accessible au grand public !

Le site se voit en effet équipé d'un cheminement de bois, constitué de platelages, passerelles et caillebotis, qui permettent à chacun de venir, seul ou en groupe, par tous les temps, découvrir la richesse de ce marais dont seuls quelques initiés arrivaient auparavant à s'en approcher.
Pour aider nos visiteurs, curieux de nature, passionnés ou néophytes, de discrets panneaux les aideront à comprendre les quelques secrets qui font la richesse de ce site, que ce soit dans sa biodiversité, son histoire géologique ou son aventure humaine, historique ou fantastique.

Tout comme le sentier qui vient de s'ouvrir, le chemin aura été long pour arriver à destination. Les ébauches du tracé étaient déjà dans le premier plan de gestion de la réserve en 2014. Un projet déjà ambitieux, mais qui sera relayé en second plan pour se concentrer d'abord, et en toute logique, sur la restauration hydromorphologique du marais entre 2019 et 2020.
Le projet de sentier revient en force lors de la préparation du renouvellement de la réserve en 2021 et prend de l'ampleur dès cette date. Concertation et études confirmeront une nécessité de prévoir des aménagements conséquents pour permettre au plus grand nombre de découvrir la diversité du marais.
La phase de travaux se révèlera aussi compliquée que la préparation, et, comme déjà vu par le passé, la météo n'arrangera pas la réalisation. Un retard certain sera pris depuis les premiers coups de pioche en janvier 2024, avec une réception des travaux en octobre 2025, mais pour un résultat à la hauteur des attentes. La synergie des équipes du projet, tant dans la préparation que la réalisation, l'appui politique et financier fort des élus, et de tous les partenaires, auront eu raison des difficultés techniques, météorologiques et financières. Ainsi, le marais de Taligny devient un site ouvert à tous, pour le bonheur des habitants, des scolaires qui pourront ainsi « apprendre » dans la nature, et de tous les curieux ou en recherche de grands espaces. La fréquentation déjà constatée sur le sentier indique l'intérêt du public pour la réserve.

Cette étape enfin achevée, une nouvelle s'ouvre pour faire « vivre » le site et permettre une des missions phares des réserves ; la sensibilisation du public. Et ainsi, en passant par l'émerveillement, favoriser la protection de notre environnement par tous.



Figure 3: Pose du caillebotis dans la roselière, dernier ouvrage construit sur le sentier (photo Ligne DAU)

A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2025

L'année 2025 est la onzième année de gestion de la RNR et de l'ENS « Marais de Taligny » depuis sa création en 2014.
Elle est également la quatrième année de mise en œuvre du nouveau document de gestion pour la période 2022-2033.
L'ensemble des opérations présentées ci-après ont été validées par les membres du comité consultatif de la RNR lors de la session du 6 mai 2025 et font partie intégralement de la nouvelle déclinaison des enjeux/OLT/OO[1] du plan de gestion présenté ci-après (voir figure 4).

Dans le cadre de la nouvelle convention de cogestion pour la période 2022-2027, la mise en œuvre des actions de gestion a été confiée aux 2 cogestionnaires historiques du site :

- **La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire**, pour les actions de *« restauration, d'entretien et de valorisation touristique. Cette prise en charge se caractérise par la maîtrise d'ouvrage des actions préalables (autorisations administratives, études techniques préalables des projets) et l'exécution des actions. La Communauté de communes portera également les actions liées à l'animation administrative de la RNR, à la mise en œuvre des actions pédagogiques, à la communication et à la surveillance du site ».*

- **Le PNR Loire-Anjou-Touraine,** pour les « *missions d'études et de suivis naturalistes du site, des aspects scientifiques, de l'évaluation annuelle et de l'organisation des comités scientifiques et consultatifs de la RNR, il assistera également la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à la mise en œuvre des actions qui lui sont dévolues en tant qu'assistant au maître d'ouvrage* ».

Depuis 2018, le Syndicat de Bassin du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) s'est vu transférer la compétence Gestion des Milieux aquatiques (GEMA) par la CC-CVL et la Communauté de Commune du Pays Loudunais (CC-PL), pour la Vienne aval et ses affluents. De ce fait, tous les travaux liés à l'hydraulique sur le Marais de Taligny sont maintenant suivis et mis en œuvre par le SBNM qui devient ainsi un nouvel intervenant sur la réserve.

[1] OLT : Objectif à long terme
OO : Objectif opérationnel



Figure 4: Déclinaison des enjeux/objectifs longs termes : objectifs opérationnels du plan de gestion 2022-2033

Les opérations prévues pour l'année 2025 et validées par le comité consultatif du 6 mai 2025 sont :

Opérations annuelles initialement prévues pour 2025	Code PdG 2022-2033
Complément d'inventaires : hétérocères	CS1
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2
Reconduction et développement du programme de suivi des rhopalocères	CS6
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11
Évaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15
Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	CS17
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18
Mise en place et suivi d'un éco-compteur	CS20
Révision du plan de pâturage	EI1
Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	EI3
Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	EI5
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1
Entretien du parc de clôture	IP2
Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	IP3
Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	IP6
Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	IP7
Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	IP9
Coupe sélective de ligneux sur les secteurs pâturés	IP10
Gestion des chardons (*Cirsium* sp) par broyage avant leur montée en graine (annuel)	IP11
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondins / Écrevisses exogènes /Xénopes)	IP12
Suivi et régulation des EEE flore	IP13
Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	IP15
Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	IP16
Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et le structurer	IP19
Entretien des abords des zones ouvertes au public	CI1
Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)	CI3
Conception et installation de panneaux d'informations réglementaires	CI4
Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	CI5
Installation d'une signalétique routière	CI6
Conception et installation des outils d'interprétation	CI7

Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CC1
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2
Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site	PA1
Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	PA2
Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA3
Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites	MS1
Organisation et participation aux comités consultatifs	MS2
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3
Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	MS4
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2

SP : Surveillance du territoire et Police de l'environnement
CS : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
EI : Prestations de conseils, études en Ingénierie
IP : Intervention sur le Patrimoine naturel
CI : Création et maintenance d'Infrastructure locale
MS : Management et Soutien
PA : Prestation d'accueil et d'Animation
CC : Création de supports de Communication et de pédagogie

B –Évaluation des opérations réalisées en 2025

I – Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution

Pour toutes les actions de suivis naturalistes ou d'études, celles-ci bénéficient de rapports détaillés des protocoles, prospections, analyses et conclusions répartis en 4 documents distincts :

- *« Prestations de suivis naturalistes du marais de Taligny - Années 2025-2026 - Opération CS1 : compléments d'inventaires : hétérocères, réalisé par Oxydis-expertises ;*
- *« Suivis naturalistes de la RNR et de l'ENS du marais de Taligny – Rhopalocères (CS6), flore et orthoptères (CS15) – 2025 » réalisé par le CPIE TVDL[2] ;*
- *« Suivi des oiseaux nicheurs par baguage – Programme STOC-captures (MNHN[3]) – Suivi réalisé dans le cadre du plan de gestion de la RNR/ENS du marais de Taligny (actions CS7 et CS8) - Saison 2025 » par Sylvain Courant, naturaliste.*
- *« Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2025 », PNR LAT ;*

1) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces

- **CS1 : Compléments d'inventaires, hétérocères**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Prestataire : Oxydis-expertises

L'action a pour objectif d'inventorier différents groupes d'invertébrés, pour préciser la connaissance de la biodiversité de la RNR, comparer les résultats avec des inventaires précédents (Hétérocères, Coléoptères), évaluer les enjeux de conservation et la valeur patrimoniale des différents taxons (exemple pour les mollusques avec le Vertigo des Moulins et la Patelline fragile), et, évaluer l'état écologique du marais grâce à certains groupes indicateurs (Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés...). Cette action se met en œuvre sur plusieurs années avec des groupes dédiés pour chaque session. Ainsi, en 2025 c'est le groupe des hétérocères (papillons de nuit) qui a été concerné par une prospection sur 2 stations en 2 sessions à l'aide de système lumineux pour attirer et collecter les insectes. Ce travail a été réalisé par le bureau d'étude Oxydis-expertise.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.1 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 010 € TTC	5 010 € TTC

[2] CPIE TVDL : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Touraine Val de Loire.
[3] MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle



Figure 5 : Localisation des stations de suivis (source : Oxydis-expertises)

Analyse :

Le suivi a permis de recenser 89 taxons répartis en 14 familles. Parmi les espèces, 4 sont des taxons remarquables présentant un statut défavorable en région Centre-Val de Loire :

- Hydrocampe du Potamogéton - *Elophila nymphaeata*, classé NT (quasi-menacé) ;
- Botys des Laîches - *Nascia cilialis*, classé VU (vulnérable) ;
- Hypénode de la Callune - *Schrankia taenialis*, classé EN (en danger) ;
- L'Ensanglantée des Renouées - *Lythria purpuraria*, classé NT (quasi-menacé).

Par rapport au suivi réalisé en 2015, le nombre d'espèces est en augmentation (+59%) et peut s'expliquer par un effort de capture plus fort (4 nuits de capture en 2025 contre 2 en 2015) et des dates de capture plus favorable.

Le suivi de 2025 a permis d'observer 63 nouvelles espèces sur la réserve, de plus, le cortège recensé est plus typique des espèces inféodées des milieux humides avec une proportion d'environ 25 % contre seulement 15 % en 2015.

Conclusion et préconisations :

Le suivi met en avant une évolution positive des espèces d'hétérocères dites « hygrophiles » et donc représentatives des milieux humides depuis le suivi réalisé en 2015. Cela traduit un effet positif des travaux de restauration et de gestion du marais sur l'attrait et l'accueil de ces espèces, dont certaines sont classées sur la liste rouge des hétérocères de la région Centre-Val de Loire (cas du Botys des Laiches par exemple).

Des espèces n'ont pas été retrouvées comme *Catacola fraxinii* (espèce de valeur patrimoniale pour le site), car peu attirées par le piégeage lumineux. Des prospections avec des systèmes attractifs fermentés (mélange de fruits, bière, …) permettraient de compléter les observations.

Le bilan du suivi préconise le maintien de la gestion en mosaïque des habitats comme actuellement (alternance de prairies humides, roselières, saulaies), le maintien du pâturage et des zones des transitions entre les zones boisées et ouvertes.



Figure 6 : Botys des laîches (photo : Oxydis-expertise)

- **CS2 : Veille patrimoniale et inventaires complémentaires**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'objectif de l'action est de favoriser la collecte de données complémentaires sur le marais de Taligny et ainsi développer les connaissances sur la diversité patrimoniale du marais et sur des groupes taxonomiques rares ou peu étudiés (bryophytes, champignons, gastéropodes…).
Cette action est mise en place par des suivis simples permettant de maintenir une pression d'observation orientée vers les taxons patrimoniaux : suivis par photo-piège de la faune, suivis et inventaires ponctuels lors des interventions sur site et interventions de naturalistes (dans le cadre de sorties organisées) pour compléter les listes (bryophytes, fonges, ...).
Dans le cadre de cette action, un bilan des espèces recensées sur l'ensemble des suivis est également réalisé et permet ainsi de mettre à jour, tous les ans, la liste des espèces de la réserve.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	4 jrs	4.2 jrs

Analyse :
Pour l'année 2025, il n'a été réalisé aucune action particulière avec des naturalistes ou des sorties thématiques qui auraient pu contribuer à la veille. Cependant, la pose régulière de piège-photos par le Parc et les observations ponctuelles réalisées dans le cadre des différentes opérations menées sur la réserve, a permis de saisir de nombreuses données supplémentaires et le renouvellement d'observations de taxons parfois anciens.

Ainsi, parmi les nouveaux taxons relevés en 2025, on peut noter :

- L'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), observé le 26/08/2025 (B. MARTIN, G. DELAUNAY) en action de chasse dans le marais ;
- L'Aeschne mixte (*Aechna mixta*) dont une exuvie a été retrouvée dans la roselière sud le 13/06/2025 (B. MARTIN) et constitue la 36ème espèce d'odonate connue sur la réserve ;
- L'Elanion blanc (*Elanus caerulus*) observé le 29/04/2025 (S. COURANT) en survol au-dessus du marais. Possiblement un individu qui chassait sur les cultures environnantes ;
- Et 63 espèces de lépidoptères nocturnes recensées dans le cadre de l'inventaire des hétérocères réalisé par le cabinet Oxydis-expertise (voir rapport de l'opération CS1 : Compléments d'inventaires : Hétérocères, ci-avant)

Parmi les autres observations, plusieurs taxons n'avaient pas été revus depuis plusieurs années, dont :

- Une observation d'une douzaine Pipit farlouses (*Anthus pratensis*) le 18/12/2025 (B. MARTIN) en repos pour alimentation. La dernière mention datait de 1999 ;
- Une observation de Phaneroptère commun (*Phaneroptera falcata*) le 12/09/2025 (C. COROLLER), un orthoptère qui n'avait pas été revu depuis 2012.

La somme des contributions en 2025 a permis de recenser 242 espèces, dont **71 nouveaux taxons** pour l'inventaire de la RNR. La réserve affiche ainsi en 2025 un total de **1 360 espèces** connues.



Figure 7 : Sarcelles d'hiver photographiées au photo-piège.

Conclusion et préconisations :
L'opération CS2 permet tous les ans de compléter la connaissance naturaliste de la réserve. La réserve gagne ainsi au fil des ans, des listes d'inventaires plus complètes, ce qui permet d'affiner progressivement l'enjeu de conservation de la biodiversité de la réserve.
Il serait très intéressant de développer à l'avenir des partenariats avec des associations naturalistes pour améliorer la collecte de données dans le cadre de sorties organisées tous les ans. Cette action pourra plus facilement se mettre en place avec l'ouverture du sentier de découverte.

- **CS6 : Reconduction et développement du programme de suivi des rhopalocères.**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Le programme de suivi des rhopalocères de la réserve a été mis en place dans le précédent plan de gestion, il y a 10 ans, sur la base du protocole STERF[4], 9 transects sont prospectés en 4 sessions entre mai et août pendant 10 minutes et dénombre les différentes espèces et leur abondance.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.1* jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 300 € TTC	3 300 € TTC

**Avec suivi de l'opération CS15.*

[4] Suivi Temporel des Rhopalocères de France

Analyse :
Cinq passages ont été réalisés afin de couvrir la saison complète entre mai et septembre. Au total, 17 espèces ont été recensées pour 86 individus (pour rappel, 35 espèces connues sur le marais). Les observations concernent uniquement des espèces courantes dominées par le Tircis (*Pararge aegeria*), le Piéride de la rave (*Pieris rapae*) et l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*). L'abondance des individus est nettement plus faible qu'en 2017 et amène à une observation d'un peuplement en déclin. Globalement, beaucoup d'espèces courantes n'ont pas été observées, ou dans des proportions plus faibles qu'auparavant.

Conclusion et préconisations :
Le suivi indique clairement une baisse de la diversité des espèces et de leur abondance qui peut être expliquée par plusieurs facteurs :

- L'attrait du marais plus faible pour les rhopalocères depuis les travaux de restauration qui favorisent les plantes hygrophiles moins favorables aux papillons par la diminution d'espèces « à fleurs » nécessaires à l'alimentation de ces derniers ;
- La présence d'espèces de papillons communes qui sont en forte baisse à une échelle supérieure à celle du marais, conséquence d'un déclin de la biodiversité observé à l'échelle nationale.

De fait, la situation ne semble pas directement liée à un problème de gestion du marais et de la réserve, qui a pour objectif de favoriser les espèces des milieux humides. En conséquence, l'état de la population des rhopalocères n'est pas directement impacté par la gestion qui y est apportée, mais probablement dépendante de la situation globale plus largement défavorable à ceux-ci.

- **CS7 et CS8 : Reconduction du programme de baguage d'oiseaux STOC[5]-capture et mise en place du STOC-rozo**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Prestataire : Sylvain COURANT – Naturaliste indépendant.
Participants :
- OFB 37 : Bruno LESAGE, Richard BRETON ;
- PNR LAT : Bastien MARTIN, Marie-Orlane BAUDOUIN, Morgane LOULERGUE ;
- CD 37 : Cécile LEROUX, Vincent DELECOURT, Clémence MAUCLERC-RETIF ;
- CPIE TVL : Mathis PRIOUL, Imane LAHLOU ;
- SMBAA : Pauline JOUET ;
- LPO 37 : Louise BATTLE ;
- CC CVL : Pauline SILVERT, Clémence LEGROS, Chloé DUPUIS ;
- Bénévoles : Laëtitia VIBERT, Eric BOISSEAU, Timothée D'ABBADIE-D'ARRAST, Melvine BROSSET, Ewen DELAHAYE, Elise PORTRAIT, Laurent BERTHIER.

La station STOC-capture, est composée de 9 filets qui sont placés dans le marais tous les printemps depuis 2013.
Les 3 sessions de captures ont été réalisées les matinées du 13 mai, 12 juin et 8 juillet 2025 conformément aux préconisations émises dans le plan d'action 2022-2033 de la RNR. Ces dates restent identiques d'une année sur l'autre, dans la limite de conditions météorologiques satisfaisantes (pas de pluie, pas de vent). Depuis 2021, la station historique de capture prend l'appellation de « STOC-gestion ». En effet, à la suite des importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau de la RNR, les effets sur des modifications des habitats (devenus plus humides) peuvent influer les cortèges des passereaux du site. La station de STOC-gestion permettra ainsi de mesurer ces effets.

[5] STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

Créée en 2022, une nouvelle station STOC a été implantée dans la zone de roselière de la partie sud de la réserve.
Cette nouvelle station suit le protocole du « STOC-rozo » établi par le MNHN[6], et, est composée de 10 filets disposés en « X » au cœur de la roselière et va permettre de suivre les passereaux nicheurs inféodés aux roselières, dont peu de données sont disponibles actuellement sur le site.
Pour elle aussi, 3 sessions de capture ont été réalisées le 14 mai, 13 juin et 9 juillet 2025.
Pour l'ensemble des 6 sessions de capture, un groupe de bénévoles et/ou de professionnels d'autres structures sont venus participer au suivi en apportant une aide technique essentielle au bon déroulement des opérations.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 jrs	2.9 jrs
CC-CVL	2 jrs	2 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 990 € TTC	3 990 € TTC

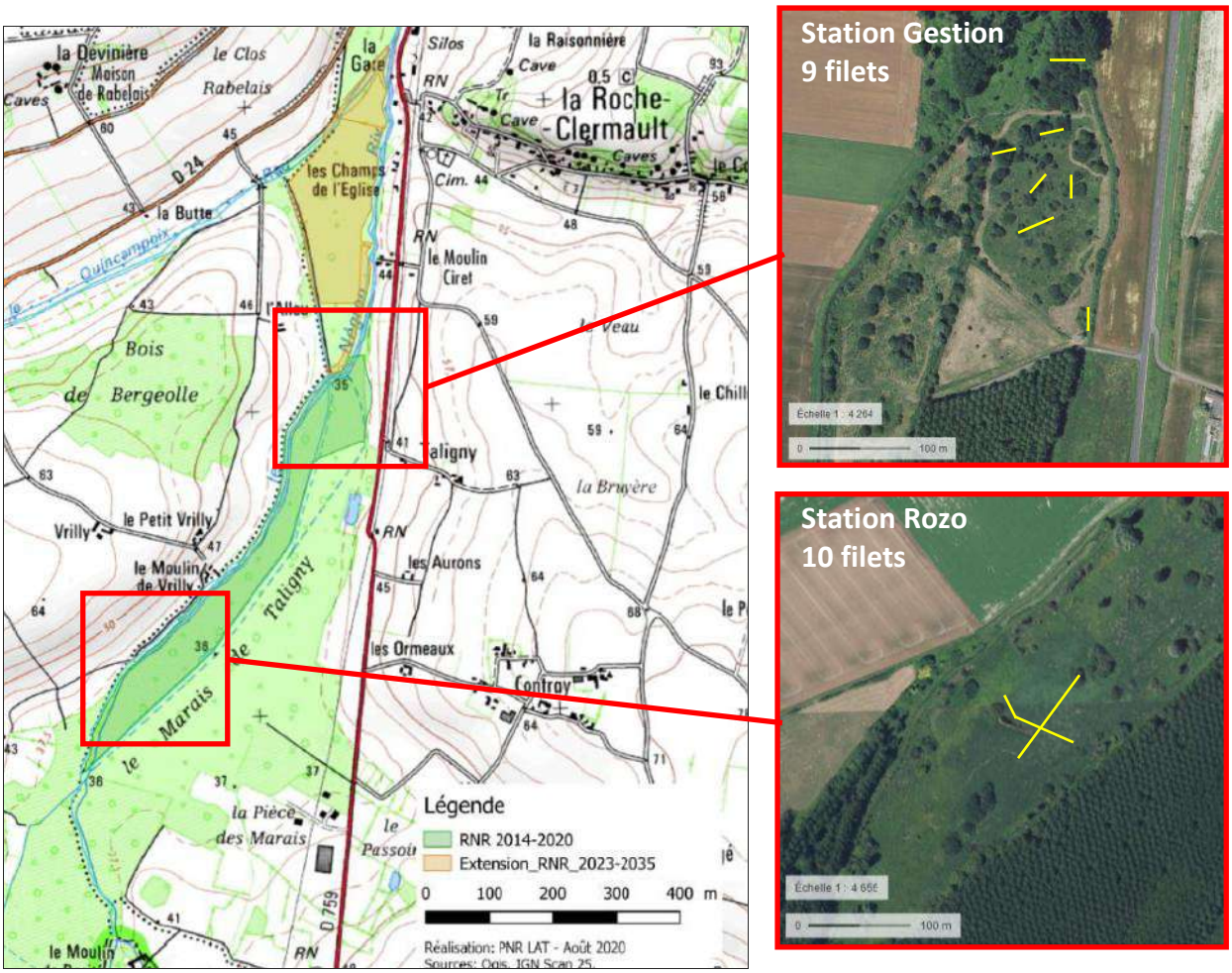


Figure 8 : Localisation des stations de baguage et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2025 STOC capture S. Courant).

[6] MNHN : Museum National d'Histoire Naturelle

Analyse :
Pour la station de STOC-gestion,150 captures de passereaux ont été réalisées, dont 132 ont été bagués. Le résultat se situe dans la moyenne des cinq dernières années depuis la réalisation des travaux hydromorphologiques de 2020.
Pour la première fois depuis la mise en place du suivi en 2013, la Rousserolle effarvatte est dominante dans les espèces capturées sur la station. Cette situation peut s'expliquer par l'important développement du roseau commun dans les prairies en 2025, qui ont été favorisées par les niveaux d'eau importants et tardivement pâturées. Les espèces paludicoles au sens large ont été très favorisées par cette situation avec, notamment, la capture de 17 Bouscarle de Cetti et 3 Locustelles tachetées (non-reprise depuis 2019). A contrario, les espèces plus « forestières » (Fauvette à tête noire en particulier) voient leurs effectifs diminuer, signe naturel d'une population de passereaux en évolution, et, plus adaptée aux zones humides. Pour les espèces de milieux « semi-ouverts », la situation est plus contrastée, car encore bien représentée par quelques espèces comme l'Hypolaïs polyglotte ou le Rossignol philomèle qui fréquentent encore le site, mais ne sont pas forcément reproducteurs sur la zone (pas de capture de jeunes).
Enfin la reproduction en 2025 est moins marquée que l'année dernière avec 43% de jeunes capturés (53% en 2025), mais sur les 5 dernières années, elle reste quand même en nette progression. Ce phénomène est sans doute à attribuer à l'augmentation des effectifs de passereaux nicheurs, sur et autour de la RNR, ainsi qu'à l'avancée de la phénologie de reproduction des nicheurs précoces observée depuis le début du suivi.

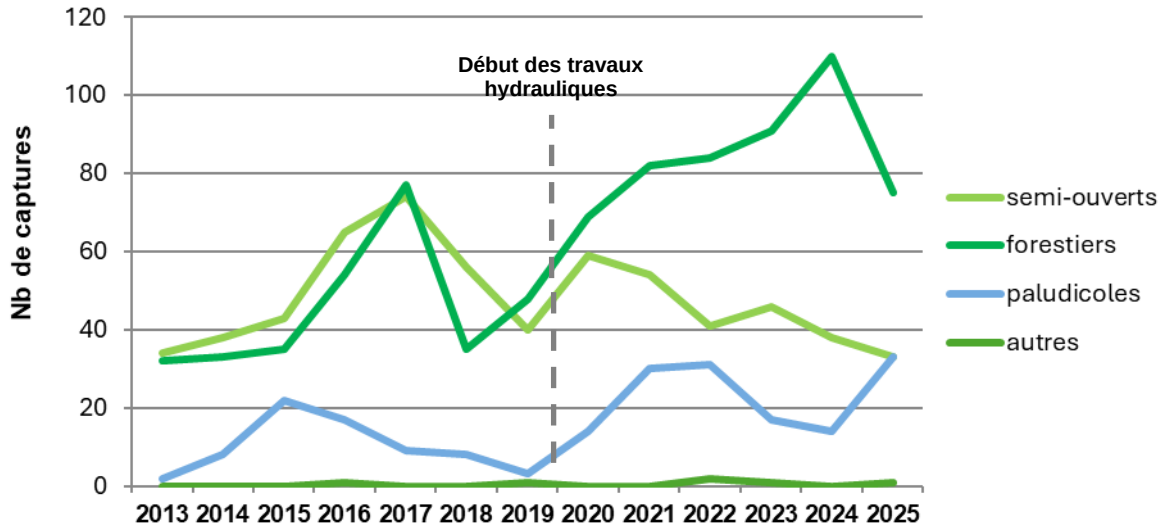


Figure 9: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2025 STOC capture S. Courant).

Pour la station de STOC-rozo, les trois sessions ont permis la capture record de 127 passereaux (100 baguages et 27 contrôles), ce qui constitue le meilleur résultat depuis l'ouverture de la station en 2022.
Les captures ont été largement dominées par la Rousserolle effarvatte avec 60% des captures, comme en 2024. La diversité est en hausse avec 16 espèces recensées, dont 3 nouvelles ; Râle d'eau, Bergeronnette grise et Hirondelle rustique (les 2 deux dernières étaient néanmoins connues pour fréquenter le site comme « dortoir »).

Comme pour les 2 années précédentes, la station a été inondée jusqu'en juin, ce qui a favorisé les espèces paludicoles et notamment le Martin-pêcheur (3 captures). Par contre, le Bruant des roseaux, nicheur au sol, donc moins favorisé, n'est de fait plus capturé depuis 2023. Enfin, notons la capture de 2 Phragmites des joncs (un migrateur tardif et un jeune d'origine inconnue) qui pourrait laisser présager d'une reproduction locale à court terme. Cette espèce est à très fort enjeu,



car elle est un nicheur rare en Touraine et classé « vulnérable » sur la liste rouge régionale. Elle est donc à surveiller de près.

Figure 10: Démaillage d'oiseaux dans la roselière inondée (photo PNR LAT).

Pour la situation des Rousserolles effarvattes, avec la capture de 46 adultes reproducteurs, l'année est remarquable. Il est observé un taux de contrôle interannuel faible (11%) qui peut s'expliquer par une grande mobilité des Rousserolles entre les différents îlots de roselières de la réserve (nord et sud), ce qui avait déjà été constaté les années précédentes. Le taux de jeunes de 25% est également en hausse et traduit un bon succès de reproduction.

Enfin, comme l'année dernière, il a été constaté la présence d'un « dortoir » d'hirondelles, et, a donné l'occasion sur la session de juillet, de réaliser une capture « flash » en soirée dans le cadre du programme VOIE[7] du MNHN. Cette session exceptionnelle a permis la capture de 66 passereaux, dont 57 Hirondelles rustiques (14 adultes et 43 jeunes) sur un dortoir estimé à 200-300 individus, ce qui confirme l'enjeu et l'intérêt de la roselière pour de nombreuses espèces jusqu'ici peu connues sur la réserve.



Figure 11 : Hirondelle rustique baguée (photo PNR LAT)

<u>Conclusion et préconisations</u> :

L'année 2025 aura eu une météo avec des conditions hydrauliques du marais très favorables pour les espèces paludicoles (Rousserolle effarvatte, Bouscarle de Cetti, …) et, par effet inverse, les espèces plus forestières (Fauvettes, Merles, Rossignol, …) sont en déclins, ce qui est la conséquence logique et attendue des travaux de restauration et de gestion des milieux humides réalisés depuis 2019. Ces effets sur les espèces et les habitats de milieux humides sont maintenant visibles et confirmés par la réalisation de ce suivi régulier et rigoureux.

Le suivi permet également de mesurer l'attractivité pour les passereaux d'une roselière humide, voire inondée, qui devient plus favorable chaque année.

Enfin, sur la station « gestion » malgré des résultats aussi très intéressants et positifs, il est nécessaire de maintenir une gestion du couvert herbacé (pâturage) pour assurer une diversité du milieu favorable à une plus grande variété d'espèces, mais en tenant compte, selon les années et les niveaux d'eau, à éventuellement repousser la date de mise à l'herbe, pour éviter d'impacter les nichées avec une mise à l'herbe mi-juin par exemple.

[7] https://crbpo.mnhn.fr/les-programmes-de-recherche/axe-2-migration-et-dispersion/article/programme-voie-migratoire

- **CS11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'action consiste à réaliser des prospections ciblées sur les espèces floristiques patrimoniales afin de préciser la taille et la répartition des populations, et ainsi, de mieux considérer ces espèces dans le cadre de la gestion mise en place.
Cette action est réalisée tous les ans depuis 2015 par une visite de terrain sur l'ensemble des stations connues, issues de la cartographie de 2010.
Cette opération était déjà réalisée dans le cadre du 1er plan de gestion et avait fait l'objet d'un bilan en 2020 (B. BESSE, 2020).
Après une année sans mise en œuvre (2021) pendant la transition entre les 2 plans de gestion, l'opération a été reprise avec de nouvelles modalités, à savoir :
- Années impaires : actualisation de la cartographie sur SIG des stations d'espèces végétales patrimoniales (espèces en priorité A et B dans le plan de gestion) ;
- Années paires : suivi spécifique des stations de *Schoenoplectus tabernaemontani*, dénombrement, géoréférencement et recherche de nouvelles stations. Prospections et description des stations menées en partenariat avec les structures référentes régionales (CBNBP, PNR LAT, SBL…).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	4.5 jrs	3.8 jrs

Analyse :
Pour l'année 2025, les prospections ont porté sur les stations connues et la recherche de nouvelles stations sur les taxons suivants :
- Le Jonc des chaisiers glauque - *Schoenoplectus tabernaemontani* (valeur patrimoniale de niveau A) ;
- La Marisque - *Cladium mariscus* (valeur patrimoniale de niveau B) ;
- Le Pigamon jaune - *Thalictrum flavum* (valeur patrimoniale de niveau B) ;
- La Samole de Valérand - *Samolus valerandi* (valeur patrimoniale de niveau B).

Pour mener l'action, une visite de terrain a été réalisée pendant 2 demi-journées sur l'ensemble des stations connues issues de la dernière cartographie de 2023.
La visite de terrain a été réalisée le 18/06/2025 et 26/08/2025 par les agents du Parc (Guillaume DELAUNAY et Bastien MARTIN) et les 4 espèces ont été retrouvées. La localisation de l'ensemble de stations est présentée sur les cartes ci-après :



Figure 12: Cartes de répartition des stations de flore patrimoniale sur la RNR Marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2025)

Le suivi a permis de mettre en avant des effets intéressants et positifs de la réhumidification du marais sur la flore patrimoniale :

- Pour le Jonc des chaisiers glauque, la découverte de 2 nouvelles stations de l'espèce portant ainsi à 9 le nombre de stations connues sur la réserve ;
- Pour le Pigamont jaune, lui aussi 2 nouvelles stations ont été découvertes, l'espèce semble avoir bénéficié de l'absence de pâturage ;
- Pour la Marisque, une certaine stabilité des stations connues, mais qui gagnent en vigueur et dont la surface connue cumulée est maintenant bien supérieure à celle relevée en 2015 ;
- Pour la Samole de Valérand la découverte d'importantes stations sur la partie nord (près de 1 300 pieds) où elle était quasi-inconnue auparavant, et ce, grâce aux effets indirects des travaux de création des platelages qui ont « réactivé » involontairement une banque de graines contenue dans le sol.



Figure 13 : Découverte de stations de Samole de Valérand le long des platelages de la réserve (partie nord).

Conclusion et préconisations :
L'année 2025 aura bénéficié d'un début d'année très humide avec des niveaux d'eau dans le marais assez hauts jusqu'à la fin du printemps. Cumulés à des températures régulièrement au-dessus de la moyenne sur la période estivale, cela a permis un développement important de la végétation herbacée des prairies de la réserve. De plus, aucun pâturage et broyage n'a été réalisé en 2024 et les bovins ont été mis à l'herbe tardivement en 2025, accentuant la présence des grandes graminées (roseaux, baldingères, …) qui ont concurrencé la flore patrimoniale (cas de la Samole de Valérand sur les pâtures).

Au cours de l'année 2026, il sera intéressant de reprendre une gestion plus équilibrée des pâtures afin de limiter la pression des grandes graminées par le pâturage, mais sans aller jusqu'à un surpâturage qui serait tout aussi néfaste pour le développement de la flore d'intérêt.

2) *Évaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre*

- **CS15 : Évaluation annuelle des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Il s'agit d'un des suivis les plus anciens, effectué sur le site tous les ans depuis 2015. Il a pour objectif d'étudier l'impact de la mise en œuvre de la gestion des surfaces pâturées et/ou fauchées de la réserve en se basant sur les anciens suivis de la végétation (habitats) et du peuplement orthoptérique (indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts).
Ce suivi est réalisé tous les ans via des relevés phytosociologiques, avec des quadrats (15) au sein de groupements végétaux homogènes situés dans les parcelles pâturées.
Selon les années, un suivi des Orthoptères est fait avec réalisation de transects (5) de 50 mètres selon la méthode des ILA (Indice Linéaire d'Abondance).
En 2025, les relevés ont été effectués le 5 et 6 août 2025 par le suivi des 15 quadrats de flore et le 12 septembre 2025 pour le suivi des orthoptères.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.1* jr

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 400 € TTC	2 400 € TTC

**Temps cumulé avec le suivi de l'action CS6*

Analyse :
Pour le suivi flore :

Il s'agit du onzième suivi réalisé sur le site selon le même protocole. Les résultats sont très proches des années précédentes et confirment la stabilisation des habitats et la dominance des communautés végétales dites hygrophiles après les travaux de réhumidification. Comme pour 2024, on note une progression de l'habitat de type roselière qui domine sur le site, ce qui est surement dû aux conditions hydrauliques et à la non-gestion de l'année 2024 cumulée à celle de 2025 (humidité et pâturage tardif). Le développement du roseau et de la baldingère, notamment sur les zones pâturées, est donc à surveiller. Leur densité a tendance à étouffer complètement les autres espèces et uniformise les habitats, même sur les zones de carex.



Figure 14 : Roseau commun dominant la végétation des pâtures en juin 2025.

Il est également noté le développement important des bosquets de saules au sein des roselières, amenant à une fermeture progressive du milieu. Ces derniers sont donc à surveiller.

Pour le suivi des orthoptères :
Le suivi réalisé en 2025 annonce un résultat particulier avec très peu d'observations d'orthoptères sur les transects. En effet, seules 2 espèces ont été identifiées (le Conocéphale bigarré et le Phanéroptère commun) pour seulement 5 individus… à comparer avec l'année 2023 qui recensait 13 espèces pour plus d'une centaine d'individus, on peut parler de quasi-absence des orthoptères cette année dont l'explication est très difficile à trouver. Il est possible que les niveaux d'eau très hauts observés depuis 2024 aient impacté la reproduction des orthoptères dont les larves se développent dans le sol. De plus, certains transects très denses en végétation ont été difficilement prospectés, voire pas du tout (cas du transect 5 en roselière sud) et sur d'autres transects, un sur pâturage localisé a été constaté, ce qui est peu favorable aux orthoptères.

Conclusion et préconisations :
Concernant la flore du marais de Taligny, le suivi confirme que celle-ci évolue au profit des espèces typiques des milieux humides et se densifie pendant les années humides et les conditions très hygrophiles avec une dominance de phragmitaies, de phalaridaies. La dominance du roseau commun et de la baldingère sur les zones pâturées et de bas-marais sera à contenir avec un pâturage adapté, car on peut constater une baisse de la diversité floristique face à ces espèces qui peuvent étouffer et uniformiser la végétation. Néanmoins, cela confirme le retour des habitats typique de marais et qui semblent se stabiliser sur tout le site et donc un succès certain des travaux engagés précédemment dans cet objectif.
On notera également que les saules ont tendance à beaucoup se développer et il faudra surveiller leur progression pour, si nécessaire, intervenir et les contenir, notamment dans les roselières.
Enfin, pour la flore, il est noté que la végétation est plutôt « eutrophe » c'est-à-dire typique d'un milieu « riche » en azote et phosphore et il serait intéressant de favoriser les espèces moins

eutrophiles. Cependant, cela nécessite d'agir sur la qualité d'eau entrant dans le marais, très riche en nitrates, ce qui dépasse largement le cadre de la réserve en termes de gestion de la ressource en eau.
Concernant les orthoptères, les résultats ne sont pas exploitables et difficiles à interpréter. De fait, il n'est pas possible de réaliser une analyse viable sur les orthoptères de la réserve et il vaut mieux considérer l'année 2025 comme une année « blanche ». Seul un renouvellement du suivi (prévu en 2027) pourra permettre, peut-être, de comprendre ce résultat.

3) *Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau*

- **CS18 : Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Depuis les différentes études hydrauliques réalisées sur le marais de Taligny, en préparation du projet de restauration hydromorphologique, un réseau de 10 piézomètres et de 4 échelles limnimétriques a été créé et reste suivi par les cogestionnaires pour mesurer les variations des niveaux d'eau dans le marais et les cours d'eau.
Le réseau est suivi, pour partie, de façon manuelle avec des relevés à minima mensuels et pour une autre partie, avec des sondes automatiques de relevé de niveau sur 3 piézomètres et 3 stations limnimétriques.
L'ensemble des données collectées sont compilées avec celles stockées depuis 2013 (première étude hydraulique sur le site) et permettront d'avoir une analyse du fonctionnement hydrologique du site sur une plus grande période à la suite des travaux de restauration hydromorphologique du marais.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	9 jrs	10.6 jrs
CC-CVL		2 jrs
SBNM		2 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNR LAT – remplacement sondes	4 800 €	4 537.68 € TTC

Analyse :
Un relevé mensuel est effectué par le technicien du PNR appuyé par la technicienne de la CC-CVL pour le relevé et le contrôle des sondes automatiques (relevé 1 à 2 fois par an).

De même, le technicien de rivières du SBNM et la CC CVL effectuent ponctuellement des relevés de côte de niveau d'eau sur la station RNR (station « Limni 3 »), ceci afin de juger de la pertinence de travaux d'entretien de végétation aquatique et de respecter la côte « objectif » défini dans le cadre du plan de gestion des écoulements.
Ce travail permet à minima de suivre l'évolution mensuelle des niveaux d'eau du marais et de constater les effets de l'année 2024 et de l'hiver 24-25 ayant entrainé un niveau d'eau supérieur à la moyenne sur l'ensemble du marais.

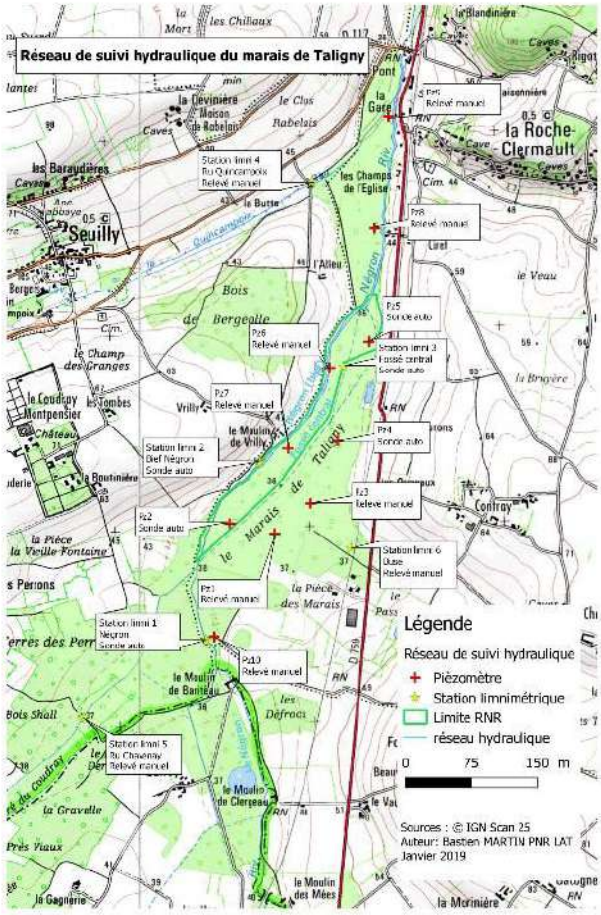


Figure 15 : Réseau de suivi implanté en 2018.

En 2025 il a également été engagé un travail avec deux étudiants de Polytech'Tours dans le cadre de leur formation en ingénierie des milieux aquatiques. Un bilan hydrologique du marais de Taligny a été réalisé par les étudiants en compilant l'ensemble des données collectées depuis 2013 afin de pouvoir analyser l'hydrologie du marais de Taligny aujourd'hui et modéliser les crues d'une récurrence biennale à cinquantennale.

Le travail n'a pas été complètement abouti par les étudiants et constitue à ce jour une base compilant toutes les données existantes, mais devant être travaillée et confortée dans les années à venir avec un nouveau projet d'étude, si possible dans le cadre d'un travail universitaire.

Le technicien de rivières du SBNM n'a pas directement suivi les relevés des niveaux des stations déjà réalisés par la CC CVL et le PNR. Il a néanmoins réalisé quelques prises de vues par drone, notamment en situation de crue le 3 mars 2025 pour voir l'évolution du site.



Figure 16: Vue du marais de Taligny – mars 2025 (photo F. BERGE-SBNM)

En mars 2026, le SBNM a également interprété les données collectées sur les stations hydrométriques et piézométriques de la réserve. Ce travail réalisé dans le cadre de la journée

départementale des techniciens de rivières et animateurs de contrats territoriaux a permis de juger, via l'analyse comparative de quelques débits de référence, notamment en période d'étiage, des conséquences des travaux hydrauliques réalisés. Cette journée s'est composée d'une présentation en salle le matin par le SBNM des travaux du hydrauliques de Taligny, leurs effets sur l'hydraulique, la qualité de l'eau et la biodiversité, complétée l'après-midi par une visite de site via l'intervention de 2 agents (Pauline SILVERT & Sandra ARSONNEAU) de la CC CVL, expliquant la gestion du site, son entretien et le plan de gestion dont l'aboutissement a été l'ouverture au public.

Aussi, les conclusions d'expertise par le SBNM des données ont permis d'attester la bonne réhumidification du site suite aux travaux avec des différences notables de niveau en amont du site au QMNA5, au module et parfois au débit de crue Q1. D'ailleurs, les données relevées confirment aujourd'hui le calage du modèle hydraulique réalisé avant travaux avec une élévation de 41 cm du niveau d'eau du Négron à la station RNR au fossé central attestant de la conformité des travaux réalisés avec l'arrêté d'autorisation des travaux réactualisé en 2026.

Limites de l'exercice :

- Les situations relevées au niveau de crue Q1 étant faibles en nombre, la robustesse des résultats pour cette gamme de débits est faible. La continuité du suivi via les sondes automatiques pourrait permettre d'affiner les résultats ;
- Il ne sera pas possible de confirmer les hypothèses de travail pour les crues biennales dans la mesure où aucune crue biennale n'a fait l'objet de relevé avant les travaux, ce qui empêche toute comparaison.
- Pour la partie nord de la réserve (aval), les données ne permettent pas de juger d'une réhumidification (zones orphelines de suivi sur certains endroits stratégiques du cours d'eau (bras de l'alleud et au cœur du marais, notamment près du fossé transversal comblé) ;
- Ce travail comparatif n'a pu être réalisés qu'au niveau des 7 stations automatisées de la réserve ;
- Ce travail comparatif pourrait être également réalisé à d'autres débits de référence non pris en compte pour l'exercice (DC90, médiane, …) en s'appuyant sur un travail de recherche plus poussé.

Les 3 diapositives en annexe 1 illustrent la méthodologie adoptée et les résultats formulés lors de la journée techniciens de rivière :

Enfin, pour assurer un suivi plus fin, mais moins chronophage des niveaux d'eau du marais, il a été acquis 5 nouvelles sondes de mesures automatiques des niveaux d'eau. Ces sondes vont permettre pour partie de remplacer les anciennes sondes posées en 2018 dont certaines commencent à perdre en précision et renforcer les points de suivis. À terme, il devrait rester uniquement des points de suivis avec des sondes automatiques, qui seront relevées 2 à 3 fois par an.

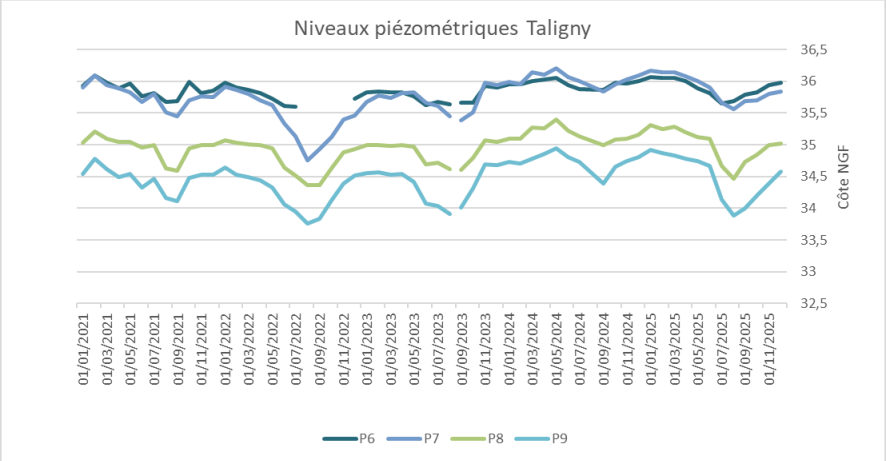


Figure 17: Relevé de niveaux d'eau de différents piézomètres de la RNR entre janvier 2022 et novembre 2025 (source : PNR LAT).

Conclusion et préconisations :
Le travail multi-partenarial (CC CVL, SBNM, PNR) de collectes régulières des données de niveau d'eau continue pour permettre d'avoir un regard sur le très long terme de l'évolution du marais et de son fonctionnement après travaux.
Ce travail de collecte a permis au SBNM d'établir des comparaisons de niveaux à certains débits de référence qui sont d'ores et déjà encourageants et attestent du meilleur fonctionnement hydraulique du marais et de la conformité des travaux vis à vis de la modélisation faite lors de l'étude avant-projet.
Toutefois, afin d'affiner l'analyse, l'ensemble de ces données pourront être traitées dans le cadre, par exemple, d'une étude universitaire ou d'un stage spécialisé sur l'hydrologie comme cela a été, en partie, réalisé en 2025, ce qui permettra d'approfondir l'analyse de la modélisation du nouveau fonctionnement hydrologique du marais post-travaux.

II – Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines

1) Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides

- **EI1 : Révision du plan de pâturage**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Prestataire : Les Artisans Paysagistes

Le plan de gestion prévoyait la révision du plan de pâturage en fonction de l'implantation du sentier de découverte et en fonction des zones de pâtures ennoyées, à la suite de la réhumidification globale du marais.
Cette opération débutée en 2023 par un démontage partiel des clôtures pour permettre d'entreprendre les travaux de valorisation s'est lancée officiellement début 2024 avec l'entreprise les Artisans Paysagistes et s'est achevée en septembre 2025. Le marché a été légèrement modifié face à l'impossibilité pour l'entreprise de démonter dans les temps un tronçon de clôture restant constamment immergé. Ce linéaire sera démonté dès que les conditions permettront son accès.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	Non- prévus en 2025	3 jrs

Montant consacré à l'opération (CC-CVL)	Prévu	Réalisé
Révision compète des clôtures – marché initial	61 844.98 € TTC	60 332,98 € TTC (97.6%)
Débroussaillage manuel le long de la clôture	2 332.80 € TTC	2 332.80 €

Analyse :
Les travaux ont été dépendants des travaux de valorisation et des conditions d'accès au marais. Malgré tout, les périodes d'intervention ont été efficaces et le rendu est satisfaisant. Il a fallu ajouter au marché initial une intervention ponctuelle de débroussaillage de la végétation le long de la clôture du fait d'une interruption des travaux durant plusieurs mois entraînant une reprise de la végétation et d'une impossibilité d'accès des engins de la régie communautaire pour intervenir mécaniquement.

Conclusion et préconisations :
Le pâturage va pouvoir reprendre en 2026 dans les conditions définies par le plan de pâturage. Une veille est réalisée afin de s'assurer que des chutes de branches n'endommagent pas la nouvelle clôture durant l'hiver 2025-2026 (action IP2).




Figure 18 : Pose de la nouvelle clôture (photos CC CVL).

- **IP1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Partenariat : GAEC Turquois

La mise en œuvre de l'action est réalisée par le conventionnement avec un agriculteur de la commune voisine de Marçay (37).
Une première convention de mise à disposition gratuite des parcelles a été signée pour la période 2017 à 2020 avec le GAEC TURQUOIS et renouvelable par tacite reconduction de 1 an.
Un renouvellement de la convention a été fait en 2024 pour adapter la mise en œuvre du pâturage selon les conditions hydrauliques et le développement de la végétation de la réserve.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	1jr

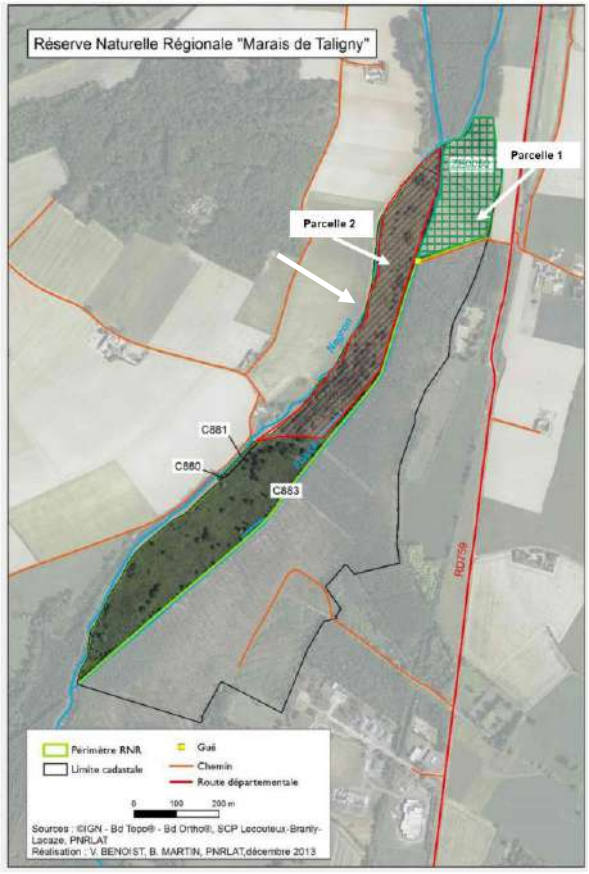


Figure 19: Localisation des parcelles pâturées

Analyse :

En 2025, à cause des niveaux d'eau hauts et de la finalisation du chantier de restauration des clôtures, seule la parcelle 1 a été pâturée. Six génisses ont été mises à l'herbe entre le 24 juillet et le 8 novembre et sont restées uniquement sur la même parcelle toute la saison.



Figure 20 : Génisses pâturant sur la parcelle 1 en août 2025 au sein d'une végétation très dense.

La charge de pâturage est estimée à 0.34 UGB/ha/an sur la parcelle. Elle respecte l'objectif d'avoir une charge légère sur ce milieu humide et a permis de réduire la densité de la végétation en place qui n'avait pas été gérée depuis presque 2 ans (absence de pâturage en 2024). Ce travail a donc permis d'éviter une fermeture trop importante de la parcelle et de conserver un minimum de diversité floristique dont les espèces plus patrimoniales sont justement localisées sur cette dernière (voir suivi CS11).

Cependant, la parcelle 2 n'aura pas été pâturée depuis septembre 2023 et présente maintenant un faciès très fermé, dominé par le roseau commun et la baldingère (voir suivi CS15). Quelques travées ont été créées par les services techniques pour permettre la circulation, mais les génisses n'ont pas été mises à l'herbe sur la parcelle.

Conclusions et préconisations :
La gestion par pâturage a pu être remise en place, tardivement, sur la parcelle 1, assurant ainsi une limitation de la fermeture par les grands hélophytes et conservant une mosaïque d'habitats et une diversité floristique. Cependant, la parcelle 2 n'a pas pu être pâturée et s'est considérablement refermée.
Il sera nécessaire, en 2026 d'assurer une mise à l'herbe sur l'ensemble des parcelles et selon les niveaux d'eau sur la parcelle 1 dès fin avril. La parcelle 2 ne devra être pâturée qu'à partir de mi-juin/début juillet, car cette dernière présentant beaucoup de grands hélophytes, elle est susceptible d'accueillir des nichées de passereaux paludicoles (Rousserolle effarvatte, Cisticole des joncs…) entre mai et juin et une mise à l'herbe des génisses pourrait engendrer des impacts sur les nichées (piétinements, destruction de nids, …). Un pâturage plus tardif de cette parcelle est donc préconisé (voir suivi CS7 et 8).

- **IP2 : Entretien du parc de clôture**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Prestataire : Entr'aide et Solidarité

Le plan de gestion prévoit que le parc de clôture soit évalué chaque année permettant la mise en pâture des génisses. Il s'agissait pour l'année 2025 de permettre un entretien par pâturage au moins sur la parcelle n°1 en toute sécurité pour le bétail et les entreprises intervenant pour les travaux de valorisation.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	0 jrs	1 jrs
Montant consacré à l'opération (TTC)	Prévu	Réalisé
Entr'aide et Solidarité	0 €	660 €

Analyse :
Il s'avérait qu'une zone peu portante suite aux travaux de valorisation ait été identifiée sur la pâture n°1 et présentait un risque d'enlisement pour les bêtes. L'association Entr'aide et Solidarité est intervenue pour mettre en défens cette zone via la mise en place d'une clôture en barbelé.

Conclusion :
Une zone de défens a été définit permettant le pâturage en sécurité des génisses et une reprise de la végétation sans pression. Elle a été fonctionnelle le temps de la saison de pâturage. Cette mise en défens était temporaire et a été démontée en fin de saison avant que la végétation ne la masque totalement.

- **IP6 : Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Prestataire : Joly TP

Afin de maintenir une bonne dynamique de la roselière, d'intérêt patrimonial, et de freiner son atterrissement, le plan de gestion prévoit une fauche des deux roselières en plusieurs tranches, dont la première était programmée en 2024 sur la partie nord. En raison des conditions hydrauliques de la fin d'année 2024, les travaux ont été reportés en 2025.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL dont régie communautaire	3 jrs	3 jrs
PNR LAT	1.5 jrs	0.3 jr

Montant consacré à l'opération (TTC)	Prévu	Reporté en 2025
Joly TP	3 500 €	5 700 €

Analyse :

Sur la partie nord, la roselière qui est située sur une ancienne peupleraie, présente encore de nombreuses souches de peupliers, dont certaines ont produit des « rejets » (nouvelles tiges) depuis l'exploitation. L'action IP6 est donc couplée à l'action IP9 qui consiste à éliminer les rejets de peupliers et les bosquets de saules trop envahissants. La présence des souches ne permet pas une fauche de la roselière avec export. Pour cette première tranche, un broyage complet de la végétation sera réalisé avec broyage des souches, ce qui permettra ensuite une fauche avec export.

Les travaux ont été réalisés entre le 18 août et le 16 septembre, à l'aide d'une pelleteuse équipée d'un broyeur mécanique, permettant de broyer les résidus de l'ancienne peupleraie (reste de souche, branches, …) et la jeune végétation ligneuse.



Figure 21 : Plan de localisation des travaux de restauration des clôtures (source : CC CVL).



Figure 22 : Broyage de la roselière et gros plan sur l'outil de broyage.

Conclusion

Les travaux ont pu être réalisés dans de bonnes conditions de portance des sols sans tassement et ont ainsi été réalisés de façon efficace. L'évacuation des rémanents n'a pas été possible avec ce moyen technique, mais le travail réalisé produit des restes de végétaux finement broyés et permettra par la suite une fauche avec exportation facilitée tout en évitant l'accumulation d'une « litière » qui enrichirait le sol de la zone humide et favoriserait son atterrissement.



Figure 23 : Photographie drone de la roselière broyée et de la zone réouverte (IP9) en 2025 (photo Ligne D'au)

- **IP9 : Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Prestataire : Joly TP et Abatt 37

L'objectif de cette action est de maintenir l'intégrité de la roselière et de conserver son bon état écologique. Pour ce faire, il s'agit d'intervenir avec du matériel adapté sur des repousses de peupliers et de saules pour les couper et les évacuer du site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	2.5 jrs	4 jrs

Montant consacré à l'opération (TTC)	Prévu	Reporté en 2025
Joly TP et Abatt 37	/	11 067 €

Analyse :
Le secteur identifié pour une intervention en 2025 est la partie nord de la réserve, concernée également par le broyage de la roselière. L'opération a été réajustée car les rejets de peupliers et les bosquets de saules ont bénéficié de conditions favorables et leur croissance a été fortement favorisée. Il a donc été fait le choix, afin de limiter la quantité de broyats dans la roselière, de gagner du temps de travaux et de pouvoir valoriser le bois présent d'abattre tous les rejets de peupliers, les plus gros saules et de les exporter pour valorisation en bois énergie. Les autres bosquets de saules et les quelques petits frênes ont été broyés sur place. Ces sujets sont sélectionnés avec pour objectif de réouvrir la roselière qui est menacée de fermeture par les ligneux, comme mis en avant lors des suivis réalisés en 2024. Des zones semi-boisées sont néanmoins maintenues en périphérie de la roselière pour leur intérêt envers l'avifaune notamment.
Les travaux ont été réalisés mi-septembre avec une évacuation complète des ligneux en dehors du site. On estime entre 200 à 300 tiges de peupliers et de saules qui ont été évacuées ainsi.



Figure 24 : Aperçu de la densité de peupliers à abattre (Photo CCCVL)





Figure 25 : Évacuation de rejets de peupliers de la roselière (photo PNR LAT et CCCVL).

Conclusion :
L'opération a permis une forte réouverture de la roselière à phragmites identifiée dans ce secteur comme en mauvaise état de conservation et en voie de fermeture. Une seconde phase de travaux est prévue en 2026 afin de poursuivre cette action au Sud de cette roselière. Cette action va concerner cette fois plus de saules. Avec les travaux de réhumidification et le broyage réalisés, la roselière pourra gagner en dynamique et dans un état de conservation plus favorable. Il serait intéressant de réaliser un suivi qualitatif de cette dernière qui permettra d'ajuster les prochaines sessions de fauche et d'entretien des ligneux.

2) *Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien*

- **IP7 : Entretien des cours d'eau (restauré et non restauré)**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : SBNM / CCCVL

Le suivi de la végétalisation des cours d'eau et de la nouvelle confluence permet d'ajuster les travaux d'entretien à réaliser afin de redynamiser les écoulements du bief du Moulin de Ciret et contrôler le niveau d'eau du marais via la suppression de végétation aquatique dans le radier de la nouvelle confluence.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
SBNM	/	1 jr

Le 29 septembre 2025, dans le cadre des travaux de réouverture de la roselière, le SBNM a mandaté la société ABATT 37 qui travaillait déjà sur place avec l'entreprise Joly pour supprimer plusieurs morceaux de troncs cassés de peupliers présents dans le bras de l'Alleu, ce qui obstruait l'intégralité de la section d'écoulement, notamment au niveau du bras de décharge permettant d'alimenter le marais en période de crue. Trois autres embâcles ont également été supprimés cette même journée sur le Quincampoix, maitrisant ainsi les niveaux sur cette partie du bras de l'Alleu.



Figure *26: Les embâcles en travers et dans le fond du bras de l'Alleu, le 16/09/2026*

3) *Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site*

- **IP11 : Gestion des chardons (*Cirsium* sp.) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC CVL
Prestataire : Régie communautaire

Sur les zones pâturées, mais aussi à l'échelle du site, une lutte contre *C. vulgare* et *C. arvense* est réalisée avec un broyage localisé, afin d'éviter leur prolifération.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	2.5 jrs	0.5 jrs
PNR LAT	0.5 jr	/

Analyse :
Les niveaux d'eau hauts durant les deux dernières années ont limité fortement l'apparition des chardons dans les zones habituellement envahies. Néanmoins, la régie communautaire est intervenue le 22 juillet, en même temps que l'ouverture des accès pour effectuer une fauche sur les secteurs les plus hauts.

Conclusion :
La présence des chardons évolue en fonction des années et des conditions hydrologiques de la réserve mais tend néanmoins à diminuer. Leur gestion est toujours effectuée et sera facilitée à l'avenir suite à l'ouverture au public de la réserve et au passage régulier de la régie communautaire pour entretenir le sentier.

- **IP12 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de faune**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL/PNR LAT
Partenaire : piégeur bénévole

Afin d'éviter que le site ne souffre de la présence d'espèces exotiques envahissantes, une veille doit être organisée périodiquement afin d'avoir la capacité d'intervenir si ces espèces sont détectées. En cas de présence avérée, les cogestionnaires pourront intervenir rapidement pour mettre en place les mesures nécessaires (piégeages, captures ou destructions). Cette action concerne également le cas du Ragondin, pour lequel une action de piégeage est engagée.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 jrs	/
CC-CVL	0.5 jr	/

Analyse :
En raison des niveaux d'eau hauts une bonne partie de l'année et des travaux en cours sur le site (sentier, …), le piégeage des ragondins n'a pas pu être mis en place cette année comme pour 2024.

Conclusion et préconisations :
L'absence de piégeage de ragondins au sein de la réserve amène à un constat d'une population bien présente, mais difficilement estimable. Des individus sont observés presque à chaque visite et le suivi par photo piégeage amène à la même conclusion. Il sera donc impératif en 2026 de réengager une campagne de piégeage afin d'avoir une régulation de l'espèce qui peut impacter la flore du marais et les cultures alentour.

- **IP13 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de flore**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL/PNR LAT

Comme pour l'action IP12 portant sur la faune, une veille sera organisée périodiquement afin d'avoir la capacité d'intervenir si des espèces de flore exotique envahissante sont détectées. En cas de présence avérée, les cogestionnaires pourront intervenir rapidement pour réaliser des interventions et limiter leur présence.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	0.5 jr	Non-estimé
CC-CVL	0.5 jr	/

Analyse :
En 2022, une station de Jussie (*Ludwigia peploïdes*) avait été découverte par le PNR et plusieurs sessions d'arrachage avaient été organisées afin d'éviter que la plante ne devienne incontrôlable, et ce, jusqu'en 2023, avec une nouvelle intervention.

En 2025, une veille a été effectuée pour vérifier l'absence de reprise de la jussie. Cette veille est réalisée en même temps que le suivi de la flore patrimoniale. Aucun plant n'a été constaté, on peut donc affirmer que la station est complètement éradiquée pour cette espèce.

Conclusions et préconisations :
La station connue de jussie est aujourd'hui complètement éradiquée. Néanmoins, des prospections et une vigilance lors des interventions sur site sont à prévoir afin de pouvoir intervenir au plus vite si de nouvelles stations de jussie (ou d'autre plante invasive) étaient constatées, car l'espèce est connue sur des plans d'eau aux alentours (Marcay, …).

- **IP14 : Limitation du développement de roncier sur la RNR et ses abords**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Afin d'éviter que les milieux soient refermés par les ronciers et certains habitats dégradés, notamment aux abords du site, une veille sera organisée périodiquement afin d'être en mesure d'intervenir si des ronciers trop volumineux se développent.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
Régie Communautaire CC CVL	1 jr	1 jr

Montant consacré à l'opération (TTC)	Prévu	Réalisé
Entraide et Solidarité	0 €	660 €

Analyse :
Un important travail sur les ronciers avait été effectué en 2023 sur les secteurs pâturés permettant de dégager les zones définies pour le futur sentier de découverte. Pour 2025, l'association Entr'aide et Solidarité et intervenue en complément des Artisans Paysagistes pour terminer la réouverture d'un roncier permettant l'accès à l'ancienne clôture. Cette intervention a permis également de dégager des accès dans la réserve.

Conclusion et préconisations :
D'importantes réouvertures avaient été effectuées en 2023 et 2024 afin de pouvoir mettre en œuvre les travaux de valorisation et la révision du parc de pâturage. Des repasses ont été nécessaires en 2025 pour achever cette réouverture. Néanmoins, une veille sera désormais nécessaire pour éviter une reprise trop importante de ces ronciers et des interventions régulières sont souhaitables afin de ne pas refermer les milieux. Malgré tout, sur certains secteurs réhumidifiés, les ronces tendent à disparaître.

- **IP15 : Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : Commune de La Roche-Clermault, Seuilly
Assistance et suivi : CC-CVL/PNR LAT
Partenaire et mise en œuvre : Association de chasse « la Rabelaisienne »

Afin de limiter l'impact sur les cultures attenantes, mais également sur la RNR, une veille est organisée afin d'estimer la présence de grand gibier (Sanglier, Chevreuil européen ou Cerf élaphe). Cette veille, si elle pointe une densité trop importante, pourra engendrer une régulation des espèces concernées, après concertation et validation de la commune et des cogestionnaires.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	2 jrs
PNRLAT	1 jr	0.9 jr

Analyse :
En 2025, deux battues (02/02/2025 et 11/11/2025) ont été sollicitées par l'association de chasse pour réguler la présence de sangliers dans la réserve. Trois sangliers mâles adultes ont été prélevés par ces battues, dont 1 en dehors de la RNR (parcelle de peupliers limitrophe).
La dernière battue ayant été organisée après l'ouverture au public du sentier de découverte, un arrêté municipal a été pris par les 2 communes de La Roche-Clermault et de Seuilly pour fermer temporairement l'accès au sentier au public et disposer des barrières sur les 3 points d'entrée.



Figure 27 : Fermeture de l'accès au public de la RNR le temps de la battue par sécurité (photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :
La surveillance passive faite par les cogestionnaires (photo piégeage et relevés d'empreintes) montre une présence de passages réguliers des sangliers dans la réserve, mais sans pour autant définir s'il y a un cantonnement avéré dans le périmètre. Les compagnies de sangliers se dispersent beaucoup autour du marais et utilisent celui-ci autant comme un corridor de déplacement que comme gîte.
La dernière battue n'a pas permis de mettre en évidence une présence de sangliers dans la réserve, mais nécessite à chaque fois des moyens humains conséquents (une trentaine de chasseurs et autant de chiens courants, prise d'arrêté municipal, pose de barrières…) et engendre néanmoins un dérangement de la faune (environ une vingtaine de canards envolés, 5 chevreuils en fuites constatés, renards, …).
Une proposition de suivi aérien par drone avec une caméra thermique est à l'étude au Parc pour faciliter le suivi de la population de sangliers sur la réserve. Cette technique, si elle donne de bons résultats, permettrait de mieux appréhender la présence des animaux et de confirmer ou non la nécessité d'une battue de régulation.

4) ***Préserver les patrimoines***

- **Opération « hors-plan de gestion » : Création d'un passage empierré sur le fossé de la forcine permettant l'entretien du futur sentier découverte**

Réalisation :
Maître d'ouvrage : CC CVL
Prestataire : Apolda TP

Dans le cadre des actions de valorisation du marais, mais également de l'action IP3 qui consiste à broyer les refus de pâturage par fauchage/broyage, il est apparu que le secteur proche de la nouvelle confluence sur la parcelle n°2 était inaccessible mécaniquement du fait de la présence du fossé dit de la forcine.

Il avait été proposé lors du comité consultatif du 17 avril 2024 de réaliser un passage empierré afin de permettre à l'avenir le passe du gyrobroyeur.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	0 jr	3 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prestataire	Réalisé
CC-CVL	Apolda TP	3 048 €

Analyse :
Après accord du comité consultatif, une entreprise a été retenue afin de réaliser les travaux qui consistent à mettre en place des blocs de pierre et de la pierre de champs permettant à un engin mécanique de traverser le fossé. Les conditions difficiles d'accès au marais n'ont pas permis la réalisation de ces travaux en 2024 qui ont été reportés en 2025. L'entreprise a pu intervenir avant l'ouverture au public, le 07 octobre afin de réaliser ce passage à gué.




Figure 28 : Travaux de création d'un passage à gué le long de la forcine permettant le passage des engins pour l'entretien du sentier de valorisation (photos CCCVL)

Conclusion :
Ces travaux se sont déroulés sur une journée dans de bonnes conditions d'accès permettant d'acheminer les matériaux sans endommager le sol.

- **CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Dans le cadre du plan de gestion, il est prévu un entretien des bords de chemins et des zones d'intérêt, tous les ans, pour que le sentier d'accès des visiteurs soit toujours dans un bon état, permettant une bonne appréhension du milieu et de ses points d'intérêts par les visiteurs.
Dans l'attente de la création du sentier de valorisation, cette action consistait à réaliser un entretien d'un chemin « rustique » qui permettait de faire le tour de la roselière nord.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL (incluant service technique et chargée de mission)	2.5 jrs	3.5 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prestataires	Réalisé
	CPIE TVL	2 340 €

Analyse :
L'année 2025 a permis d'achever les travaux de valorisation et d'ouvrir la RNR au public. Cette action s'est traduite en deux temps : une intervention assurée par la régie communautaire permettant d'ouvrir des accès aux entreprises et une intervention avant inauguration du sentier de valorisation réalisée par la régie communautaire pour la partie mécanique et par le CPIE TVL pour la partie manuelle.





Figure 29 : Intervention de la régie communautaire avec deux engins permettant l'ouverture du sentier d'interprétation (photos CCCVL)

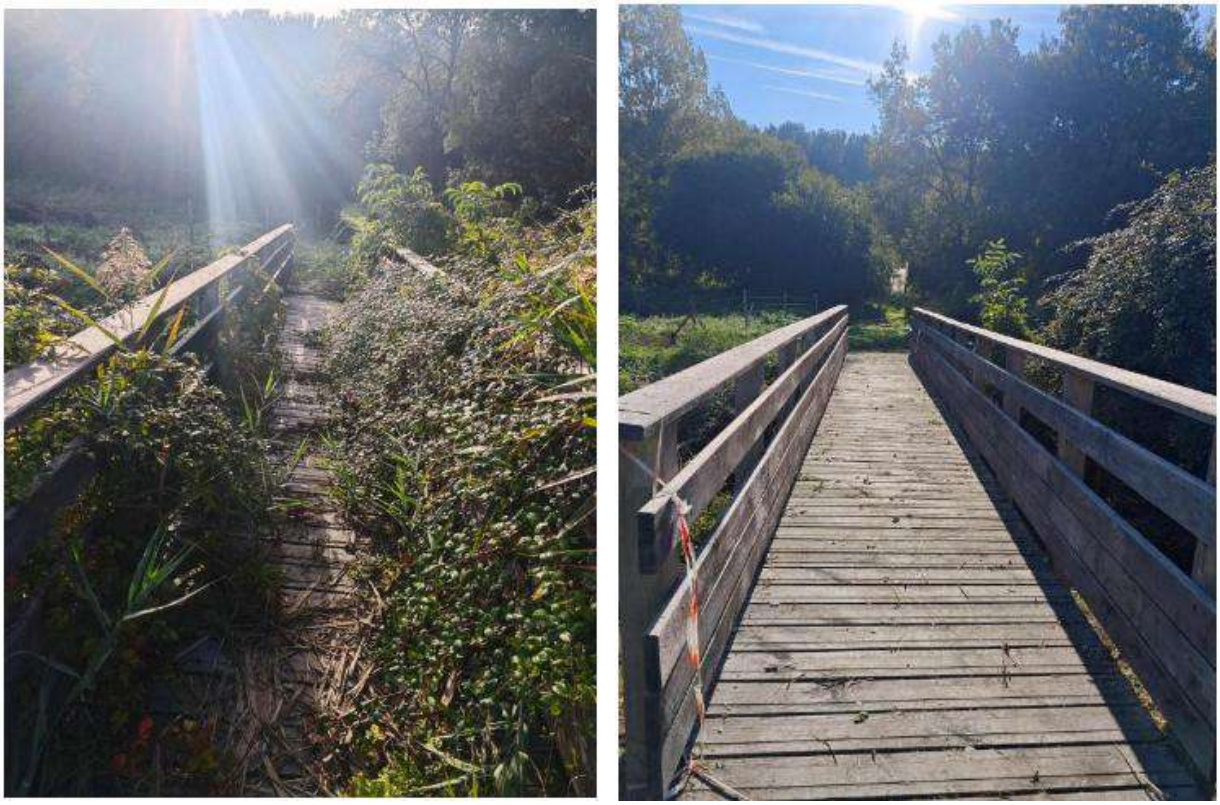


Figure 30 : Passerelle du Moulin de Vrilly avant/après intervention du CPIE TVL (photo CPIE TVL)

Conclusion et préconisations :
Cette action était jusque-là assurée principalement en régie afin de permettre le maintien des accès à la réserve par les gestionnaires et/ou les entreprises intervenant sur le site. Désormais ouvert au public, il est nécessaire que le sentier de valorisation soit régulièrement entretenu. Pour ce faire, un plan d'entretien a été construit par la CCCVL afin de planifier les interventions et de définir les zones entretenues par la régie communautaire et celles qui doivent être prestées. L'année 2026 va représenter une année permettant de tester ce plan d'entretien et d'ajuster le nombre ou les dates de passage.

- **Opération « hors-plan de gestion » : Remplacement d'une passerelle permettant l'accès à la roselière Sud**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CCCVL
Prestataire : ESAT Léopold Bellan

L'accès à la roselière Sud permettant notamment les suivis STOC Rozo est actuellement possible grâce à une passerelle située le long de la peupleraie communale. Or cette passerelle demande à être remplacée pour des raisons de sécurité. Il est prévu d'enlever la passerelle existante et d'en installer une nouvelle à un endroit moins large et plus adapté. La passerelle est en cours de construction et sera posée printemps 2026.



Figure 31 : Photo et localisation de la passerelle à remplacer et à déplacer (crédits CCCVL)

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	0 jrs	2 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
ESAT Léopold Bellan	Non prévu	3 924.12 €

5) ***Affirmer une identité paysagère***

- ***IP18 : Entretien et création d'arbres têtards***

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Prestataires : Entr'aide et Solidarité et Objectif Emploi

Cette action consiste à entretenir les arbres taillés en têtards lors du précédent plan de gestion et/ou à réaliser une première taille de formation sur des sujets identifiés. Elle concernait initialement principalement des frênes et était programmée dans le plan de gestion en vigueur pour 2025.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	2.5 jrs	2.5 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prestataires	Réalisé
	Entr'aide et Solidarité et Objectif Emploi	1 608 €

Analyse :
Cette action a été réorientée sur un immense saule présent au niveau de la confluence au cœur du marais. Cet arbre est au stade de senescence et présentait un risque pour les visiteurs une fois le sentier découverte ouvert au public. De plus, il se trouve à proximité immédiate des clôtures et la probable chute de branches mortes les aurait endommagées. Les travaux ont été réalisés par deux associations d'insertion et ont consisté à élaguer le saule et tester une mise en têtard plutôt qu'un abattage total. Ce choix a été fait pour plusieurs raisons : la capacité de cette essence à la reprise, le volume de bois difficilement exportable à cet endroit de la réserve et la création d'un aménagement favorable à la biodiversité (pics, coléoptères saproxyliques…). L'élagage n'a duré qu'une matinée, le 09 septembre mais il a fallu 2 jours pour évacuer les branchages ou les débiter pour les stocker sur une zone préalablement définie.



Figure 32 : Mise en têtard du saule (photo CC CVL)

Conclusion :
L'élagage s'est bien déroulé et a permis à une association d'insertion de se tester dans un environnement sensible avec un sujet assez gros et technique à gérer. Cette action a permis de créer du lien social et une veille est désormais réalisée sur la reprise de cet arbre. A noter qu'entre les interventions, le castor est venu durant la nuit écorcer quelques branches tombées à proximité des berges.

III – Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales

1) Équiper le site pour l'accueil des publics cibles

- **CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public**

et

- **CI5 : Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Prestataires : Ligne DAU/Flow concept (maîtrise d'œuvre), Bois Loisirs Créations (travaux cheminements bois et passerelles), Les Artisans paysagistes (travaux végétation et parking).

Ces 2 opérations combinées ont pour objectif de permettre aux publics de découvrir de façon encadrée ce site sensible avec la création d'un cheminement comportant platelage, passerelles et observatoires. La création du sentier doit s'accompagner dans le même temps de l'aménagement d'un accès sécurisé pour l'accueil des visiteurs et l'intégration paysagère d'une aire de stationnement réservée aux véhicules légers et à un bus ainsi que d'une aire de pique-nique.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	7 jrs	17.4 jrs
CC CVL	/	36 jrs

Analyse :
Implantation du cheminement :
La reprise et la finition des travaux de création des platelages et passerelles confiés à Bois Loisirs Créations, débutées en janvier 2024, ont pu être finalisé entre août et octobre 2025. La dernière portion qui manquait au cheminement, à savoir la pose de 130 ml de caillebotis sur la partie nord, a été achevée, ainsi que la création de la plateforme immersive dans la roselière. Ces derniers travaux ont été accompagnés des différentes reprises et finition d'ouvrages (rehaussement d'une passerelle, marchepieds en entrée et sortie de platelage, …) et la pose de différents éléments et mobiliers : arche d'entrée, anamorphose, cadres de vue paysagers, …

L'entreprise Les Artisans paysagistes a réalisé les derniers travaux d'élagage sur le tracé du sentier.
Ils ont aussi, en complément du marché de base, posé un pare-vue végétal en limite de propriété privée pour limiter le vis-à-vis avec le parking pour les riverais les plus proches.

Aire de stationnement pour l'accueil du public :
L'entreprise Les Artisans paysagistes a continué les travaux de réalisation de l'aire de stationnement débuté en 2024 avec la plantation d'arbres et de végétaux. Il reste encore la pose de mobilier (bancs) prévue pour début 2026.

La régie communautaire posera aussi début 2026 les tables de piques niques, arceaux vélos et barre d'attache pour parfaire les équipements du site.



Figure 33 : Vue du caillebotis dans la roselière nord (photo PNR LAT).



Figure 34 : Cadre paysager avec vue sur l'église de La Roche-Clermault (photo PNR LAT).



Figure 35 : Anamorphose de Héron (photo PNR LAT).



Figure 36 : Arche d'entrée du sentier de la réserve (photo PNR LAT).

<u>Inauguration des aménagements :</u>

L'inauguration des aménagements de valorisation du marais de Taligny a été réalisée le 18/10/2025 en présence des élus de La Roche-Clermault, de Seuilly, de la communauté de communes de Chinon-Vienne et Loire, du Parc, du département d'Indre-et-Loire, de la région Centre-Val de Loire et la Fondation du Patrimoine. Pour l'occasion, les habitants de La Roche-Clermault et les différents partenaires du projet et de la réserve ont également été invités (services de l'Etat, prestataires, associations, membres du comité de la réserve, membres du réseau des réserves de la région, anciens collègues ayant œuvré sur le projet depuis son début, …). Près de 120 personnes étaient présentes à ce moment inaugural fort, aboutissement de plusieurs années de travail et de concertation pour découvrir les aménagements et, pour beaucoup, visiter le marais sous un nouveau regard.

L'inauguration a consisté dans un mot d'accueil et discours des élus communaux et communautaires et des financeurs, puis une visite du marais jusqu'à l'entrée secondaire pour finir avec un vin d'honneur sur le parking du marais.



Figure 37 : Inauguration du nouveau sentier avec la coupe du ruban sur le pont de la réserve (photo : PNR LAT).

Conclusion et préconisations :

Des personnes marchant difficilement ont alerté sur la nécessité de pose de rambardes sur les entrées et sorties de platelage afin de faciliter leur franchissement. Ces actions correctives pourront être apportés en vue de la saison 2026.

Des personnes en fauteuil (à mobilité réduite) ont aussi alerté sur le fait que le site ne soit pas accessible. Au vu des impacts de lourds aménagements sur la biodiversité et pour des raisons budgétaires, il n'est pas possible d'apporter de solutions à cette problématique. Des remarques ont aussi porté sur le fait qu'aucune communication (dépliant, site internet ou encore sur place) ne mentionnait cette situation d'inaccessibilité. Ces ajustements seront donc faits en vue de la saison 2026.

- **CI4 : Conception et installation des panneaux d'informations réglementaires**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Prestataire : Pic bois Rhône Alpes

Afin d'informer le public accédant à la réserve, il est nécessaire de mettre en place un panneau d'accueil présentant le site, complété par un panneau présentant sa réglementation. L'action comprend également la mise en place de panneaux de délimitation de la réserve et des zones ouvertes à la pêche.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	5 jrs	1.2 jrs
PNRLAT	2 jrs	1.7 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	3 537 €	3 537 €

Analyse :
La définition du cahier des charges et de la signalétique réglementaire à mettre en œuvre a été définie conjointement entre la CC CVL et le PNR. Ainsi, deux panneaux d'accueil sont proposés (un à chaque entrée côté La Roche-Clermault et Seuilly), 6 panneaux de délimitation de réserve doivent être posés aux entrées secondaires et un ensemble de potelets directionnels seront implantés le long du sentier de découverte.
Un marché a été signé en 2025 pour l'impression et la pose de la signalétique, mais les délais de réalisation du prestataire n'ayant pu être respecté, la livraison et la pose des panneaux définitifs seront réalisées en début 2026 et seuls les 2 panneaux d'entrée ont pu être posés. En attendant, une signalétique provisoire sur des potelets a été mise en place par la CC CVL pour assurer un minimum d'information au public.



Figure 38 : Panneau d'information réglementaire à l'entrée de la réserve (photo PNR LAT).

Conclusion et préconisations :
Une partie de la signalétique réglementaire définitive a été posée (entrées principales), les autres sont posées de façon provisoire. Il a été proposé un temps d'observation de la fréquentation et de l'utilisation du site par le public pour définir le respect de la réglementation et des usages. Cela permettra, au printemps 2026, de poser une signalétique la plus adaptée possible aux différentes situations observées (chiens en laisse, respect du tracé du sentier, …).

- **CI6 : Installation d'une signalétique routière**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Prestataire : AXIMUM

Afin de permettre au public d'accéder plus facilement au site et d'être guidé correctement pour le stationnement des véhicules, il est nécessaire de prévoir l'implantation d'une signalétique routière adaptée. L'opération nécessite la conception et l'installation de la signalétique.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	/	3 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu)	Réalisé
CC-CVL	/	655 €

Analyse :
Après un travail de concertation avec les services départementaux des routes (STA) et le musée Rabelais de la Devinière pour une signalisation commune sur des endroits où la présence de signalisation était très contrainte, il été convenu que les panneaux seraient commandés et payés par la CCCVL et posés par les services départementaux des routes. Les panneaux ont été posés fin 2025.

Conclusion et préconisations :
Les visiteurs arrivent bien aux abords du parking mais ont encore des difficultés à identifier le parking comme celui du marais. Certains se stationnent donc sur le parking de la pharmacie riveraine. Un totem d'accueil sera alors ajouté en 2026 afin de finaliser la signalétique routière du marais

- **CI7 : Conception et installation des outils d'interprétation**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL
Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT
Prestataires : Benoit PERROTIN (illustrations), Les Pieds sur Terre (conception graphique) et Empreinte (fourniture et pose du mobilier).

Dans le cadre de la création du sentier de découverte, il est nécessaire de prévoir la pose d'outils d'interprétation à disposition des publics pour lui permettre de mieux comprendre le site dans lequel il évolue. Ainsi, il est prévu d'équiper le sentier de panneaux présentant les caractéristiques du marais de Taligny (histoire, biodiversité, géologie, paysage, …) et de sa gestion au travers de plusieurs stations de découverte réparties le long du sentier.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	2 jrs	4 jrs
PNR LAT	0.5 jr	1.2 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu (au global)	Réalisé (partiel 2026)
CC-CVL	99 516 €	75 900 €

Analyse :
À la suite du travail réalisé en 2023 et 2024 avec la rédaction d'un synopsis et la réalisation des aquarelles par Benoit PERROTIN, 18 panneaux ont été conçus et imprimés sur de la lave émaillée avec un support en robinier et acier « Corten » pour présenter les différentes thématiques sur les 7 stations réparties le long du sentier dans le marais. Chaque thématique est abordée par des textes très courts, appuyés par des anecdotes et illustrés par des dessins réalisés à l'aquarelle sous la forme de « carnet de croquis ». De plus, 2 panneaux d'accueil ont été disposés aux 2 entrées principales (côté La Roche-Clermault et Seuilly) afin d'informer les visiteurs de l'organisation du parcours et des informations pratiques. La totalité des panneaux sont en français et en anglais.
La grande majorité des pupitres a été installée en octobre 2025, juste avant l'inauguration. Il reste 2 stations qui n'ont pas pu être équipées de leurs pupitres faute d'acquisitions de fonciers menées à terme en raison d'une succession en cours suite décès et indivision pour l'autre foncier.



Figure 39: Pupitre présentant la faune et la flore de la roselière depuis l'observatoire (photo PNR LAT).

Conclusion et préconisations :
Les pupitres sont fixés sur le mobilier ou sur le platelage du sentier en s'intégrant à l'environnement du site par leur conception discrète et leurs couleurs adaptées.
Les panneaux de la station 6 seront posés en amont de la saison 2026 et courant de l'été 2026 pour les panneaux de la station 7 après récolte du blé par l'agriculteur.
A la demande du SBNM, un panneau spécifique à la faune piscicole sera aussi ajouté à la Confluence près de celui expliquant les travaux de suppression du pont canal et création de la nouvelle confluence

2) ***Coordonner les usages***

- **PA1 : Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur le site**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Pour favoriser la présence du public sur site dans de bonnes conditions et éviter les usages antagonistes synchrones, les cogestionnaires doivent assurer la capitalisation de l'ensemble des interventions prévues sur site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	Non-estimé

Analyse :
Le PNR et la CC-CVL ont continué d'enregistrer sur le calendrier en ligne toutes les animations et opérations prévues sur la RNR en 2025. Cet outil créé en 2022 permet de visualiser rapidement et de suivre l'intégralité des actions réalisées sur la réserve et évite les conflits d'usages.
Comme pour les années précédentes, du fait des travaux de réalisation du sentier de découverte, il y a encore peu de demandes, hormis pour des visites d'étudiants et quelques animations organisées par le CPIE.

Conclusions et préconisations :
La mise en œuvre du calendrier partagé créé en 2022 se révèle un outil de suivi adapté pour enregistrer toutes les différentes activités qui ont lieu sur la réserve. Cet outil et le principe de fonctionnement (renseignement du calendrier par les cogestionnaires) permettent une gestion simple et efficace de cette action de coordination des activités.

3) ***Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteurs.***

- **PA2 : Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la communauté de communes**

et

PA3 : Développer des projets éducatifs avec les scolaires

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL
Partenaire : CPIE TVDL

L'action vise à élaborer un programme d'actions avec les partenaires pour favoriser l'appréhension du marais sous un angle durable auprès des publics. L'action est également développée pour définir également un programme d'animations et de projets pédagogiques à destination des scolaires.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	0.3 jrs

Cette année, concernant le développement des animations, des temps d'échanges avec le CPIE TVDL ont eu lieu et se sont traduits par un allotissement de nombre de jours importants dans le cadre des conventions CCCVL et CPIE TVDL afin de permettre les animations du marais de Taligny

à destination des différents publics (scolaires, naturalistes, grand public, …). Des parcours de visites pour les cycles 1 et 2 ont été créées et des premières écoles (dont celle de la Roche Clermault) bénéficieront de ces animations dès 2026.

Pour ce qui est de la construction d'une offre de « slow tourisme » et au vu du retard des travaux, l'opération est en cours de mise en œuvre et ne bénéficie pas encore d'une stratégie établie. Celle-ci sera développée l'an prochain avec l'ouverture du site au public.

4) ***Promouvoir le site***

- **CC1 : Conception, diffusion de support de communication**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre des outils de communication destinés à faire connaitre le site, valoriser ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, l'insérer dans une offre locale cohérente. Pour cela, il faut encourager les publics cibles à découvrir le site et participer aux différentes offres proposées. Cette opération peut prendre de nombreuses formes de communication : articles (web, presse), encart dans des revues, site internet, plaquette d'information, etc…

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	7 jrs	5 jrs
PNRLAT	1 jr	0.8 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	/	1 268 €

Analyse :

Avec l'inauguration du sentier de découverte du marais de Taligny, plusieurs opérations de communications et d'outils ont été développées au préalable pour informer un large public :

- Création de différents visuels « Marais de Taligny » composé d'un logo original mettant en avant la diversité du marais et accompagné de différents visuels s'appuyant sur des photos de la flore et de la faune de la réserve ;
- Création d'affiches et de visuels promotionnels pour informer le public sur l'événement d'ouverture du site et de la journée « grand public » du 19/10/2025 (voir annexe 2) ;
- Création d'une plaquette d'information sur les sentiers natures de la CC CVL dans laquelle figure le marais de Taligny (voir annexe 3)
- Création d'une fiche-jeu pédagogique « Sentier nature du marais de Taligny » pour permettre aux jeunes et aux plus vieux de découvrir le site avec quelques jeux ludiques (rébus, 7 différences, …) en s'appuyant sur des illustrations naturalistes de Benoit PERROTIN (voir annexe 4) ;
- Création d'une exposition photo sur le marais. L'exposition ambulatoire est composée de 4 photos pour chacune des 4 thématiques (soit 16 panneaux) imprimées sur Dibond en format 1m X 1m. Les différentes thématiques abordent la faune/flore, les actions de restauration et d'entretien, les suivis naturalistes et le marais avant et après travaux. Cette



Figure 40 : Logo du marais de Taligny créé pour l'inauguration (conception : CC CVL)

exposition a été présentée pour l'inauguration du site et transférée ensuite vers les jardins du musée Rabelais pour l'été 2026 ;
- Création d'un dossier et communiqué de presse pour les médias ;
- Création aussi de goodies pour cadeau aux journalistes et public (badges, ...) ;

Les différents visuels créés ont été diffusés sur les réseaux sociaux, par voie de presse et par affichage publicitaire dans les communes de la CC CVL.

Différents articles de presse ont également été diffusés dans le cadre de l'inauguration et des communiqués (« post ») par les réseaux sociaux des cogestionnaires avec, notamment (voir annexe 4) :

- Des posts Facebook, LinkedIn et Instagram sur l'ouverture du site (cumul de 2 400 vues sur les réseaux du Parc et de la CC CVL) ;
- Des posts Facebook et Instagram du Parc sur des observations de la faune de la réserve (1 250 vues).

Un référencement Google de la réserve a également été mis à jour – Réserve naturelle régionale du marais de Taligny - et permet ainsi de localiser plus précisément l'entrée officielle du sentier de découverte. Cet ajustement permet de trouver plus facilement l'aire d'accueil et le public peut ainsi aisément découvrir le site en évitant de passer par d'autres chemins inappropriés, comme cela pouvait être le cas auparavant du fait d'une mauvaise géolocalisation.

Conclusion et préconisations :
L'année 2025 a été particulièrement riche en évènements à destination du public et de fait, de nombreuses actions de communication ont été développées. Le site bénéficie maintenant de nouveaux outils (visuels, logos, fiche-jeu…), qui lui permet d'être mieux connu par le public et va faciliter la communication à destination de ce dernier.
D'autres outils restent à développer, notamment une plaquette de découverte de la réserve spécifique à celle-ci qui reste à concevoir et imprimer en 2026. Elle pourra être distribuée lors d'intervention auprès de public ou d'étudiants.

5) Informer et sensibiliser les publics

- **CC2 : Développement d'un programme d'animation à destination du public**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL
Partenaire : CPIE TVDL

L'opération doit permettre, en s'appuyant sur l'offre actuelle, d'élaborer un ensemble d'animations innovantes et abordant les différents patrimoines du site afin de positionner le marais de Taligny comme un élément fort dans le paysage éducatif, culturel et touristique local, départemental, voire (inter)régional. L'opération peut s'appuyer sur différentes interventions, comme des chantiers bénévoles, des conférences, publications d'articles dans des revues naturalistes spécialisées, contributions lors des rencontres naturalistes locales et régionales, inscription du site dans le comptage Wetland, sessions collectives d'inventaires multitaxons, stage photographique ou d'illustrations encadrées par un professionnel reconnu, etc, …

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	2 jrs	7 jrs
PNRLAT	1 jrs	/*

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	/ €	6 820 €

** Temps intégré dans l'action CI3*

Analyse :
Dans la continuité de la journée d'inauguration du sentier du marais de Taligny le 18/10/2025, une journée spéciale pour le grand public a été organisée le dimanche 19/10/2025 intitulée « le marais vous ouvre ses portes ».

Cette journée a proposé de multiples animations permettant à tous de découvrir le site et sa richesse avec :

- Randonnée découverte du marais et du musée de la Devinière le matin ;
- Animations vanneries, contes, jeux en bois et dessins toute la journée ;
- Spectacle « Etat de nature » par la compagnie 21g l'après-midi ;
- Visite guidée par les gestionnaires de la réserve l'après-midi ;
- Visite libre toute la journée du marais et accès gratuit au musée Rabelais de la Devinière dont la liaison était facilitée par une navette en bus électrique.

La journée a été un succès pour la fréquentation du site avec plus de 500 visiteurs malgré une météo peu favorable et des spectacles/animations qui ont affiché complet. L'opération a répondu à une attente forte d'un public majoritairement local, curieux de découvrir ce site. Le duo nature/culture avec le spectacle et l'accès libre au musée de la Devinière a été très apprécié.



Figure 41 : Représentation du spectacle "Etat de nature" de la compagnie 21G (photo PNR LAT).

Sur le reste de l'année 2025, plusieurs animations ont été organisées en partenariat avec le CPIE Touraine-Val de Loire à destination du grand public :

- 5 animations sur le thème du marais et de sa biodiversité ont accueilli 86 personnes ;
- 3 sorties scolaires avec au total 62 enfants ;

Conclusions et préconisations :
Sur l'année 2025, environ **650 personnes** ont pu profiter d'animations sur le marais. Les visites encadrées commencent à se développer avec l'aménagement du sentier de découverte et les

sorties scolaires vont pouvoir largement en profiter pour toutes les activités pédagogiques sur le thème de la nature. Un programme visant spécialement ces derniers est en préparation pour l'année 2026 avec les différentes écoles locales pour faire découvrir le site aux enfants.
Enfin, la pose programmée d'un éco-compteur permettra de mieux connaitre la fréquentation réelle du marais sur l'ensemble de l'année.

6) *Recueillir et transmettre le savoir-faire*

- **MS1 : Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL
Partenaires : CPIE, Clément COROLLER.

Les cogestionnaires et leurs partenaires doivent favoriser la transmission des informations liées à ce site auprès des étudiants. Les travaux hydrauliques, les suivis scientifiques et la gestion administrative du site représentent potentiellement des sujets de présentation auprès des autres gestionnaires ailleurs en France. Lors de colloques, par exemple, les cogestionnaires doivent ainsi communiquer sur l'expérience accumulée, sur les points de réussites et les difficultés pour que les autres gestionnaires puissent s'en inspirer.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	3.7 jrs
CC-CVL	2 jrs	2 jrs

Analyse :
Plusieurs interventions ont été réalisées en 2025 sur le site :

Par le PNR LAT, auprès d'étudiants en environnement du lycée du Fresne (Angers, 49) le 13 mai, de l'IUT de Tours le 18septembre, et de BTS Gestion et Protection de la Nature de Briacé (Landreau, 44) le 07 octobre, pour environ 70 élèves en tout.

Des interventions de M. COROLLER, formateur écologue indépendant, ont également eu lieu auprès d'étudiants de la licence pro écotourisme de Saumur le 12 février et 10 septembre pour 45 étudiants.

En tout, environ 115 étudiants ont pu découvrir le marais en 2025.

Enfin, un colloque national consacré aux outils de protection et de valorisation des patrimoines a été organisé du 13 au 15 novembre à Chinon par ICOMOS France (International Council on Monuments and Sites) en partenariat avec la fédération des PNR. Élus et techniciens d'une quarantaine de villes et sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO se sont retrouvés pour échanger sur les outils de protection de l'architecture, du paysage et des milieux naturels.
Le samedi matin, 27 personnes sont restées visiter le marais afin de voir comment un site naturel de haute valeur pouvait faire l'objet d'une valorisation touristique et pédagogique. Ce fut l'occasion d'expliquer comment les synergies des différents acteurs impliqués se sont conjuguées pour aboutir à cette réalisation unanimement saluée.

Conclusion et préconisations :

Le site de Taligny commence à être de plus en plus connu dans le monde universitaire local et lié à l'environnement. De nouvelles structures prennent contact tous les ans pour pouvoir découvrir le site, mais également pour avoir un retour d'expérience sur les opérations de gestion qui y sont menées et sur différents thèmes (hydraulique, milieux naturels, valorisation, …). Avec l'ouverture du sentier, de nouvelles structures seront surement intéressées par ces sujets et permettront d'accroitre les animations et opérations de partage entre gestionnaires, scientifiques, élus …

IV - Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve

1) Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion

- **MS2 : Organisation et participation aux comités consultatifs**
  EI3 : Rédactions du bilan d'évaluation annuelle

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

La tenue régulière des différents comités permet les échanges entre les différentes parties prenantes ; la prise de décisions, la présentation des travaux menés et la validation des programmes d'actions annuels. Ils sont organisés par les cogestionnaires sur un rythme minimum d'une fois par an. À cette opération, s'ajoute également la rédaction tous les ans du bilan d'évaluation annuel rédigé sous la forme du présent « rapport d'activité annuel ». Ce document dresse un bilan des actions réalisées durant l'année écoulée et permet de partager les résultats des actions menées, analyse leurs effets et facilite le porter à connaissance pour l'ensemble des différents acteurs liés à la réserve et des membres du comité consultatif de gestion. Ce document est adressé tous les ans aux membres du comité avant chaque réunion annuelle pour information.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	9.5 jrs	7.7 jrs
CC-CVL	7 jrs	7 jrs

Analyse :
Le comité consultatif s'est tenu, comme tous les ans à Cinais, le 06 mai 2025. Il a permis de présenter le bilan de l'année 2024, le programme et le budget des opérations pour 2025 avec un point sur le reste des travaux et aménagements à réaliser pour le sentier de découverte du marais.
Le rapport annuel 2024 a été rédigé et remis aux membres du comité. Il est téléchargeable sur ce lien : Rapport d'activité 2024.

Conclusion et préconisations :
La réunion des membres du comité consultatif est l'occasion de présenter tous les points importants d'actualité de la réserve et de valider les propositions ou d'apporter les modifications nécessaires. Il permet également d'informer sur les orientations de gestion du site et de concerter tous les avis des différents acteurs. Cette étape importante permet la bonne compréhension par tous des objectifs du plan de gestion et l'appropriation de ce dernier pour chaque acteur.
Le rapport d'activité, rédigé tous les ans, permet de synthétiser toutes les actions mises en œuvre et d'estimer leur efficacité sur la réserve. Cette démarche importante permet de pouvoir mesurer l'intérêt de leur renouvellement ou non vis-à-vis des objectifs définis préalablement dans le plan de gestion.

2) *Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve*

- **MS3 : Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC-CVL.

Cette action repose sur le travail réalisé par les techniciens et chargés de mission en charge de la mise en œuvre du plan de gestion pour chaque cogestionnaire, à savoir :

- Pour la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : Mmes Sandra ARSONNEAU, Pauline SILVERT et Clémence LEGROS ;
- Pour le PNR Loire-Anjou-Touraine : MM Guillaume DELAUNAY et Bastien MARTIN.

L'essentiel du travail consiste à préparer les éléments nécessaires pour réaliser les appels d'offres (travaux, études, …), suivre les chantiers des travaux, préparer les dossiers administratifs indispensables à la bonne exécution des travaux, préparer les demandes d'aides financières auprès des partenaires (Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dossiers FEADER), animer les réunions, rédiger les comptes-rendus et assurer une concertation régulière avec tous les acteurs du site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	8 jrs	9.8 jrs
CC-CVL	7 jrs	7 jrs

Analyse :
Pour le PNR LAT, les démarches de demandes de subvention auprès de la région Centre-Val de Loire ont été réalisées ainsi que la demande de fonds FEADER pour la période 2025-2026 dont la candidature déposée en 2024 a été acceptée.
Il a également été réalisé la demande de solde des aides FEDER pour la période 2023-2024.
En parallèle, l'ensemble de démarches habituelles (notification de marchés, suivi divers…) pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du PNR LAT a été réalisé et abouti.

La réunion entre cogestionnaire et partenaires financiers (Région et département) a également été organisée le 01 décembre 2025 à Tours pour préparer le programme des opérations de 2026 et faire le bilan de l'année.

En parallèle, la tenue des comités consultatifs, la rédaction du rapport d'activité et les démarches inhérentes à la gestion de la RNR ont été réalisées par le PNR LAT et la CC-CVL ce qui permet d'être efficace sur la réalisation des documents et l'organisation des rencontres.

Conclusion et préconisations :
Comme tous les ans, le suivi administratif pour la mise en œuvre du plan de gestion reste une des opérations les plus chronophages. En effet, la réalisation des consultations, les recherches et demandes de financements multipartenariales et réalisées en double (même démarche pour chaque cogestionnaire) amènent à un besoin de temps-agent important et à renouveler chaque année.
Des échanges et des réunions annuelles sont organisés par les cogestionnaires et avec les partenaires pour organiser de manière plus efficace les demandes des subventions annuelles ou pluriannuelles (cas du FEADER), mais les délais d'instruction sont très longs et amènent régulièrement les cogestionnaires à devoir revenir sur les dossiers de demandes de financement pour compléter ou justifier des pièces. À titre d'exemple, on notera que les premières démarches

pour la demande de fonds FEADER 2025-2026 ont été engagées avant l'été 2024 et que l'instruction du dossier, ainsi que la convention d'attribution d'aide, ne sont toujours pas abouties au début de l'année 2026.

3) Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve

- **SP2 : Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve.**

Réalisation :
Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC-CVL et OFB[8].

La surveillance du site est réalisée dans le cadre des différentes visites réalisées sur place pour toutes les opérations de suivis, d'études ou de travaux.
L'objectif est de veiller à ce qu'aucune dégradation ou activité nuisible au site ne se développe sur la réserve en respect du règlement propre à la RNR.
Les cogestionnaires ne disposant pas d'agents commissionnés pour effectuer les missions de police de l'environnement en cas d'infraction, c'est l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui est alors contacté.
Un suivi des évolutions réglementaires (jurisprudence, évolution du code de l'environnement, etc ...) est également effectué par les cogestionnaires qui peuvent aussi instruire des demandes d'autorisations pour certaines activités sur la réserve (autorisation de passages, etc …).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.1 jr
CC-CVL	1 jr	0.5 jrs

En 2025, il n'y a pas eu de constat d'infraction au règlement dans le périmètre de la réserve, mais, avec l'ouverture du site au public, une surveillance plus régulière va être nécessaire dans les prochaines années. En effet, il est à craindre que de « petites » infractions soient commises, notamment sur le respect des chiens à tenir en laisse, la circulation des vélos ou l'usage de la cigarette. Des passages réguliers seront donc à prévoir à titre pédagogique pour sensibiliser le public sur ces questions. D'autre part, un contact a été pris avec les services de l'OFB pour que le site soit présenté à ses agents par les cogestionnaires afin que ceux-ci soient en mesure d'intervenir en cas de besoin.

[8] OFB : Office Français de la Biodiversité

C –Synthèse des actions 2025

Opérations réalisées en 2025	Code	Maître d'ouvrage	Intervenant	Cout total (en € TTC)	Temps suivis (jours)
Compléments d'inventaires, hétérocères	CS1	PNRLAT	Oxydis-expertise	5 010 €	0.1 (PNR)
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2	PNRLAT			4.2 (PNR)
Reconduction et développement du programme de suivi des rhopalocères	CS6	PNRLAT	CPIE TVDL	3 300 €	0.1 (PNR)
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture et STOC-rozo	CS7/CS8	PNR LAT	Sylvain Courant Naturaliste	3 990 €	2.9 (PNR) 2 (CVL)
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11	PNR LAT			3.8 (PNR)
Évaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	PNR LAT	CPIE TVDL	2 400 €	
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18	PNR LAT/ CCCVL/SBNM	SDEC	4 537.68 €	2 (CVL) 10.6 (PNR) 2 (SBNM)
Révision du plan de pâturage	El1	CC CVL/PNR LAT	Les Artisans Paysagistes	62 665.80 €	3 (CVL)
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1	CC-CVL			1 (CVL)
Entretien du parc de clôture	IP2	CC-CVL	Entr'aide et Solidarité	660 €	1 (CVL)
Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud	IP6	CC-CVL	Joly TP	5 700 €	0.3 (PNR) 3 (CVL)
Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière	IP9	CC-CVL	Joly TP - Abatt37	11 067 €	4 (CVL)
Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	IP7	SBNM			1 (SBNM)
Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	IP11	CC-CVL			0.5 (CVL)
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Écrevisses exogènes /Xénope)	IP12	CC-CVL/PNR LAT			
Suivi et régulation des EEE de flore	IP13	CC-CVL/PNR LAT			
Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords	IP14	CC-CVL		660 €	1 (CVL)
Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	IP15	CC-CVL/PNR LAT	Association de chasse		0.9 (PNR) 2 (CVL)
Entretien et création d'arbres têtards	IP18	CC-CVL	Entr'aide et Solidarité et Objectif Emploi	1 608 €	2.5 (CVL)
Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR	IP20	CC-CVL/PNR LAT			0.2 (PNR)
Création d'un passage empierré sur le fossé de la forcine permettant l'entretien	Hors	CC-CVL	Apolda TP	3 048 €	3 (CVL)

du futur sentier découverte	PdG				
Entretien des abords des zones ouvertes au public	CI1	CC-CVL	CPIE TVL	2 340 €	3.5 (CVL)
Remplacement d'une passerelle permettant l'accès à la roselière Sud	Hors PdG	CC-CVL		3 924.12 €	2 (CVL)
Implantation d'un cheminement pour l'accès du public / Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	CI3/ CI5		Ligne DAU, Flow-concept, BLC, Les Artisans Paysagistes	Reliquat de marché 2025	36 (CVL) 17.4 (PNR)
Conception et installation des panneaux d'informations réglementaires	CI4	CC-CVL/PNRLAT	Pic bois	3 357 €	1.2 (CVL) 1.7 (PNR)
Installation d'une signalétique routière	CI6	CC CVL	AXIMUM et CD37	655 €	3 (CVL)
Conception et installation des outils d'interprétation	CI7	CCCVL/PNR LAT	B. PERROTIN, Les Pieds sur Terre, Empreinte	75 900€	1.2 (PNR) 4 (CVL)
Recueillir et encadrer les sorties/intervention sur le site	PA1	PNR LAT/CC-CVL			/
Participer à développer une offre de slow tourisme / Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA2/PA 3				0.3 (CVL)
Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CC1	PNR LAT/CC-CVL		1 268€	1.4 (PNR) 5 (CVL)
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2	PNR LAT/CC-CVL	CPIE TVDL	6 820€	7 (CVL)
Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site	MS1	PNR LAT/CC-CVL			3.7 (PNR) 2 (CVL)
Organisation et participation aux comités consultatifs / Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	MS2/EI3	PNR LAT/CC-CVL			7.7 (PNR) 7 (CVL)
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3	PNR LAT/CC-CVL			9.8 (PNR) 7 (CVL)
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2	PNR LAT/CC-CVL/OFB			0.1 (PNR) 0.5 (CVL)
TOTAL				**198 910.60 €**	**56.1 jrs PNR, 3 jrs SBNM et 103.5 jrs CC-CVL**

D – Bilans financiers 2025

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire en 2025 – fonctionnement et investissement :
Partie « gestion milieux naturels »

						Plan de financement 2025						
						SUB FEADER		SUB RCVL		CC CVL		
Code	**Opération**	**Type**	**I/F**	**Dépenses réalisées HT**	**Dépenses réalisées TTC**	**Taux**	**Montant**	**Taux**	**Montant**	**Taux**	**Montant**	**Cd37 sur HT**
Actions 2024 reportées ou finalisées en 2025												
El1	Révision du plan de pâturage (Reste à réaliser)	Les Artisans Paysagistes	I	16 476 €	19 771 €	0%	- €	50%	9 885 €	25%	4 943 €	8 800 €
IP6	Broyage de la roselière Tranche 1	Joly TP	I	4 750 €	5 700 €	30%	1 710 €	70%	3 990 €	0%	- €	
	Création d'un passage à gé à la forcine	Apolda TP	I	2 438 €	3 048 €	30%	914 €	70%	2 134 €	0%	- €	
Sous-total				**23 664 €**	**28 519 €**							
Actions 2025												
IP2	Entretien parc de clôture Mise en défens parcelle 1	Entr'aide	I	660 €	660 €	30%	198 €	70%	462 €	0%	- €	
IP9	Abattage et export des rejets de peupliers et saules	Abbat 37	I	3 188 €	3 825 €	30%	1 148 €	70%	2 678 €	0%	- €	
IP9	Dessouchage et broyage des restants de ligneux sur la roselière Nord	Joly TP	I	6 035 €	7 242 €	30%	2 173 €	70%	5 069 €	0%	- €	
IP14	Limitation du développement des ronciers sur la RNR et ses abords	Entr'aide	I	660 €	660 €	30%	198 €	70%	462 €	0%	- €	
IP18	Export du bois issu de l'élagage du saule	Entr'aide	I	1 320 €	1 320 €	30%	396 €	70%	924 €	0%	- €	
IP18	Elagage d'un saule pour sécurisation secteur Confluence	Objectif emploi	I	790 €	948 €	30%	284 €	70%	664 €	0%	- €	
Cl1	Entretien des abords des zones ouvertes au public	CPIE	I	2 340 €	2 340 €	30%	702 €	70%	1 638 €	0%	- €	
	Mise en place d'une passerelle accès Roselière Sud	ESAT Léopold Bellan	I	3 270 €	3 924 €	30%	1 177 €	70%	2 747 €	0%	- €	
Sous-total prestations externalisées 2025				**18 263 €**	**20 919 €**		**6 276 €**		**14 643 €**		**- €**	
Animation CC-CVL - Chargée de mission (67 jrs)		Régie	F		15 185 €	30%	4 555 €	70%	9 162 €	0%	- €	
Régie Communautaire		Régie	F		1 000 €	0%	- €	0%	- €	100%	1 000 €	
Sous-total fonctionnement					**16 185 €**		**4 555 €**		**9 162 €**		**1 000 €**	
					37 104 €	**Total**	**10 831 €**	**Total**	**23 805 €**	**Total**	**1 000 €**	

Partie « valorisation et signalétique »

					Plan de financement 2025									
					SUB FEDER		SUB DEPARTEMENT 37		SUB REGION CVL		SUB AUTRES (fondation patr,..)		CC CVL	
Code Action	Opération	Prestataire	I/F	Dépenses Réelles 20	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
CI4	Conception et installation des panneaux reglementaires	Pic Bois	I	3 537 €	24%	849 €	13%	460 €	27%	955 €	9%	318 €	27%	954,99 €
CI4	Installation signalétique routière	Aximum + CD37	I	655 €	24%	157 €	13%	85 €	27%	177 €	9%	59 €	27%	176,85 €
CI7	Conception et installation des outils d'interprétation	Empreinte	I	75 900 €	24%	18 216 €	13%	9 867 €	27%	20 493 €	9%	6 831 €	27%	20 493,00 €
CC1	Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CCCVL en interne	F	1 268 €	24%	304 €		- €	27%	342 €	9%	114 €	40%	507,20 €
CC2	Développement d'un programme d'animation à destination du public - inauguration	Tourisme	F	6 820 €		- €		- €		- €		- €	100%	6 820,00 €
ous-total				88 180 €		19 526 €		10 412 €		21 967 €		7 322 €		28 952 €

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en 2025 - Fonctionnement :

				Dépenses		Recettes 2025					
Opérations	**Code**	**Type**	**I/F**	**2025**		**FEADER**		**Région CVdL**		**PNRLAT**	
				Cout € HT	***Cout € TTC***	***Taux***	***Montant***	***Taux***	***Montant***	***Taux***	***Montant***
Compléments d'inventaires : Carabidés (2025)	CS1	Prestation	F	4 175,00 €	5 010,00 €	30%	1 503,00 €	70%	3 507,00 €	0%	- €
Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères	CS6	Prestation	F	2 750,00 €	3 300,00 €	30%	990,00 €	70%	2 310,00 €	0%	- €
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7	Prestation	F	1 385,42 €	1 662,50 €	30%	498,75 €	70%	1 163,75 €	0%	- €
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8	Prestation	F	1 385,42 €	1 662,50 €	30%	498,75 €	70%	1 163,75 €	0%	- €
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	Prestation	F	2 000,00 €	2 400,00 €	30%	720,00 €	70%	1 680,00 €	0%	- €
Achat sondes niveau hydro automatiques	CS18	Prestation	F	3 781,40 €	4 537,68 €	30%	1 361,30 €	70%	3 176,38 €	0%	- €
Uniforme RNF	PO1	Prestation	F	494,17 €	593,00 €	30%	177,90 €	70%	415,10 €	0%	- €
Sous-total des prestations externalisées				*15 971,40 €*	*19 165,68 €*		*5 749,70 €*		*13 415,98 €*		*- €*
Animation PNR - technicien (2025: 54 jrs)		Régie	F	13 162,09 €	13 162,09 €	27%	3 582,43 €	70%	9 213,46 €	3%	366,20 €
Animation PNR - Chargé de mission SBP (2 jrs)		Régie	F	676,52 €	676,52 €		- €	70%	473,56 €	30%	202,96 €
Sous-total animation				*13 838,61 €*	*13 838,61 €*		*3 582,43 €*		*9 687,03 €*		*569,15 €*
Total				**29 315,84 €**	**33 004,29 €**	**28%**	**9 332,13 €**	**70%**	**23 103,00 €**	**2%**	**569,15 €**

Annexes

Annexe 1 : Présentation du SBNM sur la méthodologie adoptée et résultats formulées lors de la journée techniciens de rivière (26/04/2026) :

Choix des débits de référence pour comparer les situations avant / après travaux

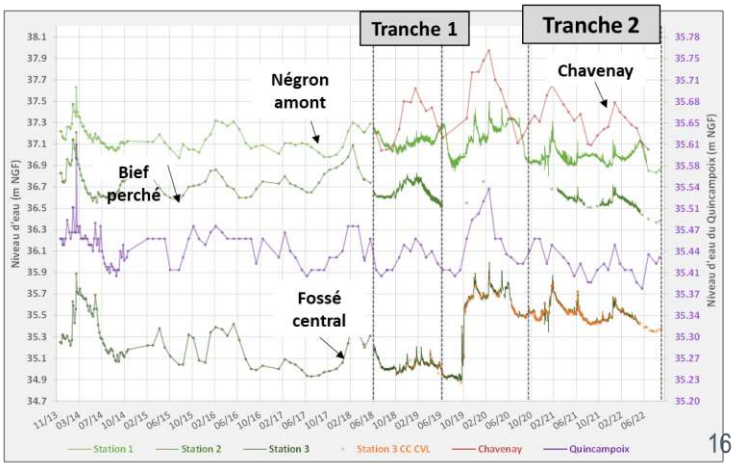
- ✓ Rapport de bassin versant Veude à Lemeré / Négron aval
- ✓ Choix de 3 débits : QMNA5 / MODULE / Q1
- ✓ Uniquement sur les stations équipées de sondes automatiques

3 stations limnimétriques et 4 piézomètres

AVANT TRAVAUX
Mesures manuelles

APRES TRAVAUX
Mesures auto + vérif. manuelles

Bassin versant	Unité	Veude à Lémeré 29 ans (1997-2026)	Négron aval 29 ans (1997-2026)	Définition
Surface	km²	406,7	163	
QMNA5	m3/s	0,11	0,044	Débit mensuel minimal de période de retour 5 ans
DC90	m3/s	0,146	0,059	Débit dépassé 90 % du temps
Médiane / DC50	m3/s	0,74	0,297	Débit dépassé 50 % du temps
Module	m3/s	1,22	0,489	Débit moyen interannuel
DC10	m3/s	2,88	1,154	Débit dépassé 10 % du temps
Q1 an	m3/s	5,7	2,284	Débit de crue de période de retour 1 an
Q1,2 an	m3/s	6,2	2,485	Débit de crue de période de retour 1,2 an
Q2ans	m3/s	7,1	2,846	Débit de crue de période de retour 2 ans
Q10 ans	m3/s	14	5,61	Débit de crue de période de retour 10 ans



16

Suppression du pont canal et création de la Nouvelle confluence

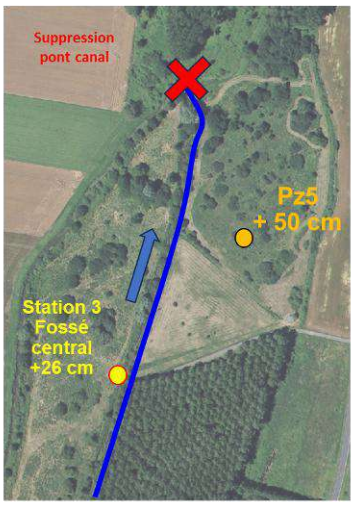
Impact sur les niveaux d'eau du fossé central et les surfaces immergées

L'incidence est maximale sur les nappes pour des débits faibles à modérer.



QMNA5 après travaux

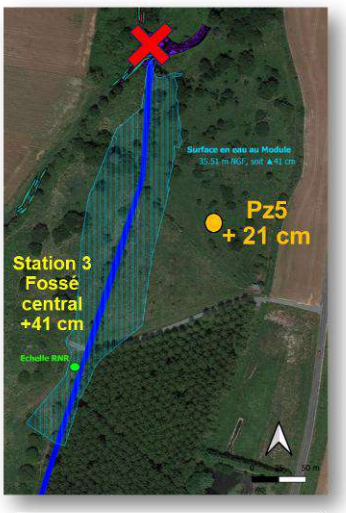
- Echelle Négron = + 26 cm
- Piezo 5 = + 50 cm



Pz 4 = + 61 cm

MODULE après travaux

- Echelle Négron = + 41 cm
- Piezo = + 21 cm



Pz 4 = + 11 cm

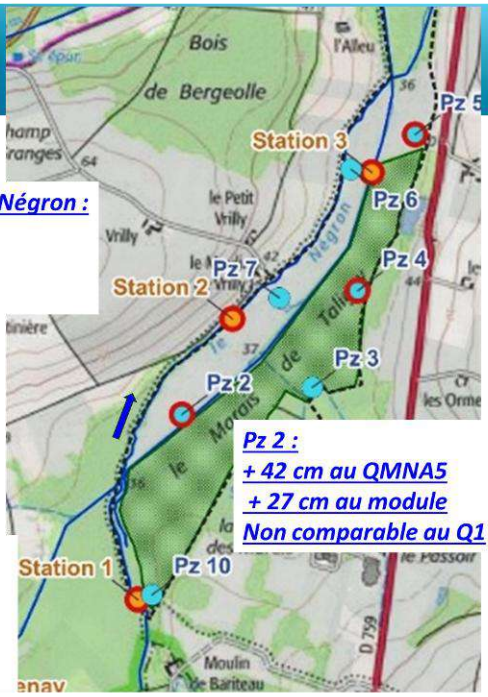
20

Impact de l'arasement et de la nouvelle répartition

BAISSE DES NIVEAUX DU COURS D'EAU : NEGRON AMONT ET DU BRAS PERCHE

St 2 : Bief perché du Négron :
- 33 cm au QMNA5
- 7 cm au module
- 11 cm au Q1

- Suppression de 1 vanne en bois



Pz 2 :
+ 42 cm au QMNA5
+ 27 cm au module
Non comparable au Q1

Station 1 Négron Amont :
- 15 cm au QMNA5
- 13 cm au module
- 4 cm au Q1

AUGMENTATION DES NIVEAUX DE NAPPE LE LONG DU FOSSE CENTRAL

25

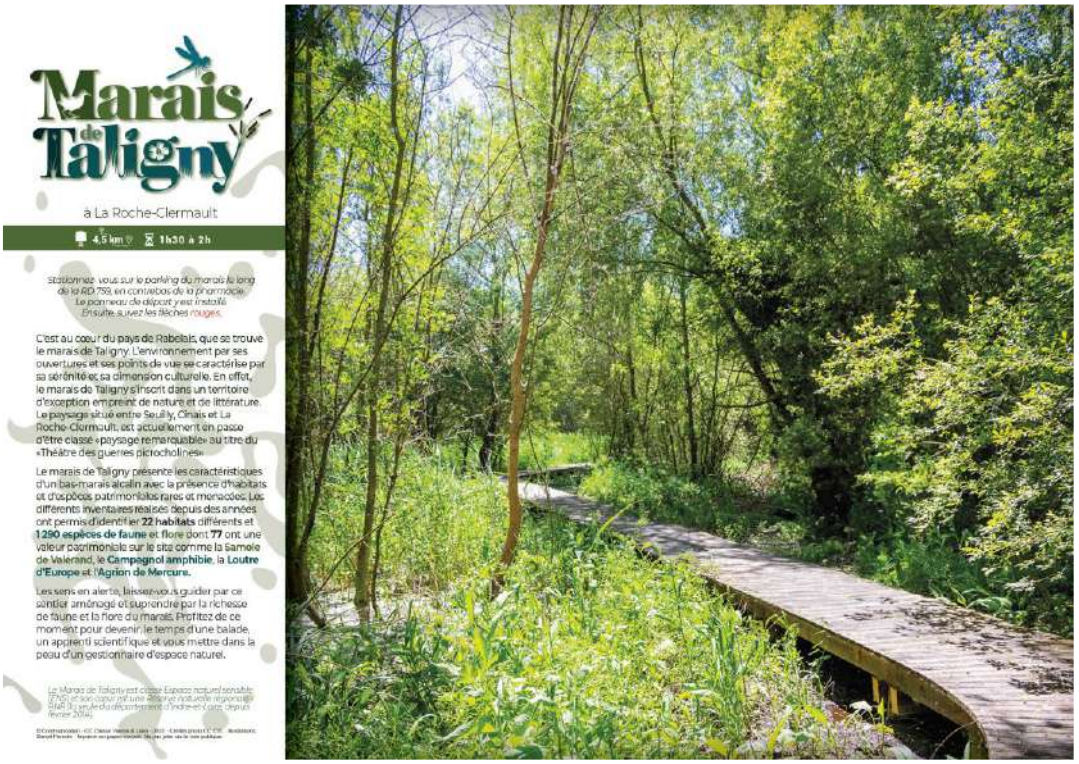
Annexe 2 : Affiche et visuels de l'inauguration du marais de Taligny.





Annexe 3 : Plaquette des sentiers nature de la CC CVL.





Annexe 4 : Livret-jeu du marais de Taligny.



Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Notre patrimoine a de l'avenir

Station 6

Rébus

Je suis un spécialiste des plantes : je les observe, les répertorie, les trie et les classe.

Résous le rébus pour trouver comment s'appelle ma spécialité.

Réponse : 1. Botte + 2 A + 1 Nid + 1 Queue = Botaniste

Maison du Parc | 15, avenue de la Loire 49730 MONTSORREAU

Tél. +33 (0)2 41 38 38 88 | Fax +33 (0)2 41 38 38 89

maisondupare@parc-loire-anjou-touraine.fr

www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Cofinancé par l'Union européenne

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Sentier nature du marais de Taligny

La Roche-Clermault

4 km

1h30 à 2h

La Devinière - Musée Rabelais 3,5 km (aller) en passant par le bourg de Seuilly

Panneau pédagogique

Au cœur de la vallée du Négron, sur la commune de La Roche-Clermault, à deux pas de l'Abbaye de Seuilly et du Musée Rabelais - La Devinière, le marais de Taligny est une vaste zone humide, classée en Réserve naturelle régionale et en Espace Naturel Sensible.

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine



À vos neurones. Prêts ? Partez !

Grâce à cette fiche jeux et aux panneaux disposés tout au long du sentier, éveillez vos sens et aiguisez votre curiosité…

Découvrez les patrimoines qui vous entourent tout en partageant des moments de convivialité en famille !

Station 2

Les oiseaux du marais

Mon premier est un animal ressemblant à une souris mais de plus grosse taille.

On dort dans mon second.

Mon troisième est un petit cube nécessaire à de nombreux jeux de société.

Mon tout est une famille d'oiseaux préférant la course au vol.

Réponse : Rat + Lit + Dé = Râtelé

Station 3

L'entretien du marais

Je suis une prairie où se nourrit le bétail. Je suis l'anagramme de « TAPEUR ».

Qui suis-je ?

Réponse : PÂTURE

Station 4

Le sais-tu ?

Parmi ces deux insectes, lequel est une libellule et lequel est une demoiselle ?

A. Le Sympétrum sanguin

B. L'Agrion de Mercure

Réponse : A. Libellule – B. Demoiselle. Les demoiselles sont de petite taille et leurs ailes jointes lorsqu'elles sont posées. Les libellules sont de taille supérieure et leurs quatre ailes sont étalées quand elles sont posées.

Station 5

Les 7 différences

Grâce à leur bague, les ornithologues peuvent recueillir de précieuses informations sur les déplacements des petits passereaux.

Retrouve les 7 différences entre ces deux dessins de Bruant des roseaux. Le "vrai" est à gauche !

Réponse : la moustache blanche, l'œil, la gorge (menton), la bague, les plumes du bout de l'aile, la pointe plume près du croupion, la pointe de la queue.

Annexe 5 : Publications réseaux sociaux et articles de presses de l'année 2025.

19 octobre à La Roche-Clermault. Une journée d'animations pour découvrir le marais de Taligny après un an de travaux

Publié le 13/10/2025

Venez (re)découvrir le marais de Taligny ! Après 12 mois de travaux, le site rouvre ses portes au public à l'occasion d'une journée spéciale le 19 octobre prochain.



Entamés à l'automne 2024, les travaux de valorisation de la réserve naturelle du marais de Taligny s'achèvent et le site est de nouveau accessible au public à partir du 19 octobre. Le marais de Taligny, situé à La Roche-Clermault est une vaste zone humide de 85 hectares. Classé "réserve

Pour (re)découvrir le lieu et ses aménagements, une journée rythmée par des animations et visites guidées vous attend le dimanche 19 octobre 2025 ! Au programme :

– Rendez-vous au point d'accueil à l'entrée du marais, sur le parking situé le long de la RD 759 (route de Loudun, en face de la pharmacie de La Roche-Clermault). Une exposition photos vous attend.

-9h – Randonnée pédestre de 10km entre le marais de Taligny et la Devinière à Seuilly accompagnée par les médiateurs Nature et Patrimoine.

– Visite du Musée Rabelais incluse – Sans inscription – RDV sur le parking du Marais de Taligny pour le départ.

– De 10h à 17h : Visite libre du marais de Taligny à l'aide d'une fiche ludique et pédagogique ; Visite gratuite du Musée Rabelais – La Devinière à Seuilly, avec un concert du duo Rhizottome (accordéon, saxophone) à 16h. Navette possible tout au long de la journée entre le musée Rabelais et le marais. Animations pour tous : Initiez-vous à la vannerie buissonnière ; laissez-vous porter par la lecture de contes ; Tentez le dessin naturaliste, guidé par l'illustrateur Benoît Perrotin (programme d'animations sous réserve de modification).

– 14h30 – Spectacle "État de nature" par la compagnie 21g. Voyagez au cœur du marais de Taligny à travers un spectacle original entre poésie, musique, humour et nature, sous la forme d'un slam en violon/voix par la compagnie 21g.

– 15h30 – Visite guidée du marais par les gestionnaires de la Réserve naturelle régionale de Taligny. Durée : 1h30.

Infos pratiques : Dimanche 19 octobre 2025 de 10h à 17h. Marais de Taligny à La Roche-Clermault. Gratuit.

Publication « Saumur kiosque » du 13/10/2025 (https://www.le-kiosque.org/19-octobre-a-la-roche-clermault-une-journee-danimations-pour-decouvrir-le-marais-de-taligny-apres-un-an-de-travaux/)

La Nouvelle République

La Nouvelle République Dimanche
Indre-et-Loire
loches, dimanche 26 octobre 2025 506 mots, p. 7

loches | lochois - ste-maure - descartes

Le marais de Taligny rouvert au public testé pour vous

Le marais de Taligny a ouvert ses portes au public, dimanche 19 octobre 2025. On a testé pour vous le parcours de balade aménagé.

Cor. NR : Lydie Rousseau

37500 La Roche-Clermault, France - J'ai testé pour vous la randonnée pédestre du Marais de Taligny à La Roche-Clermault. C'était dimanche 19 octobre à 9 h. Le rendez-vous était donné au public pour la journée d'ouverture (https://www.lanouvellerepublique.fr/indre-et-loire/commune/la-roche-clermault/la-seule-reserve-naturelle-regionale-de-touraine-ouvre-enfin-au-public-17606370B4) en contrebas de la pharmacie. Avec un flyer explicatif, un badge avec accès gratuit à La Devinière pour la journée, et des viennoiseries, je suis partie sereine avec tout le groupe, 66 marcheurs. Bastien Martin du parc naturel régional nous a accompagnés pour nous donner des explications sur le lieu et les modifications apportées sur le site, qui est un lieu de réserve et de biodiversité. Après le premier pont, le chemin pédestre est agrémenté de plusieurs cheminements en bois pour éviter les inondations et permettant aux marcheurs de traverser le marais sans difficulté. Bastien a expliqué qu'un aménagement avait été réalisé, mais que le terrain était au maximum naturel, sans oublier les animaux et la végétation, avec le retour des loutres et un lieu de refuge pour les oiseaux migrateurs comme la rousserole effarvatte par exemple.

À mi-parcours, un observatoire a été créé, ce qui permet de voir la faune et la flore du marais, avec une vue lointaine sur les roseaux. À partir de là, une partie des marcheurs sont allés vers La Devinière (https://www.musee-rabelais.fr/) accompagnés par Michel Piquier, président de l'association des Randonneurs rabelaisiens.

« Le marais était un obstacle »

Personnellement, j'ai fait la boucle retour en direction du départ avec Marie-Noëlle, une habitante de La Roche-Clermault. Elle m'a expliqué, amusée : « *Dans les années 80, nous avions essayé de traverser le marais en canoë, mais on n'a pas été loin. Le marais était un obstacle plutôt qu'un lieu de promenade autrefois. Avant ma retraite, je travaillais à Seuilly, et je rêvais de pouvoir traverser le marais à pied. Je suis ravie de voir qu'il est mis en valeur, parce que tout était fermé et bloqué par les ronces et les roseaux.* » Et c'est vrai qu'en traversant le marais, je me suis rendu compte qu'il était très grand, c'est une véritable découverte.

D'ailleurs, la pêche est autorisée dans le marais, mais uniquement depuis la berge, et avec une canne à pêche. Les panneaux sur le parcours montrent que c'est une zone totalement piétonne, où le vélo est toléré à la main. La chasse y est également interdite sur le site.

Dimanche 19 octobre, 510 personnes ont traversé le marais pour la randonnée, le spectacle ou encore la visite guidée. Le marais de Taligny est un lieu paisible et calme, où j'ai pu rencontrer de nombreuses personnes, et partager un moment agréable. J'y retournerai volontiers avec la famille ou des amis pour profiter du site et de l'aménagement, sans oublier la faune et la flore à découvrir ou redécouvrir.

Cor. NR : Lydie Rousseau

Article « La Nouvelle République » du 26/10/2025





Publication Facebook du 7 et 18/10/2025 (compte CC CVL).



GESTIONNAIRES ASSOCIES
Communauté de communes
Chinon, Vienne et Loire
32 rue Marcel Vignaud
37420 Avoine
Tél. : 02.47.93.78.00.
Fax. : 02.47.93.78.85.
Courriel : info@cc-cvl.fr

Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. : 02 41 53 66 00
Fax. : 02.41.53.66.09.
Courriel : info@parc-loire-anjou
-touraine.fr